

AMUNDI ACTIONS FONCIER

OPCVM de droit français

RAPPORT ANNUEL - JUILLET 2025

Société de Gestion
Amundi Asset Management

Sous déléataire de gestion comptable en titre
Caceis Fund Administration

Dépositaire
CACEIS BANK

Commissaire aux Comptes
DELOITTE & ASSOCIÉS

Sommaire

Pages

Compte rendu d'activité	3
Vie de l'OPC sur l'exercice sous revue	17
Informations spécifiques	18
Informations réglementaires	19
Certification du Commissaire aux comptes	27
Comptes annuels	32
Bilan Actif	33
Bilan Passif	34
Compte de résultat	35
Annexes aux comptes annuels	37
Informations générales	38
Evolution des capitaux propres et passifs de financement	49
Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés	53
Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat	58
Inventaire des actifs et passifs	69
Annexe(s)	104
Caractéristiques de l'OPC	105
Information SFDR	126

Compte rendu d'activité

Août 2024

"Les marchés actions progressent légèrement au mois d'Aout (MSCI World Index +0.3%, MSCI Europe +1,3%), avec une performance articulée en deux temps : d'abord une chute de 8% suite à la publication d'un ISM américain bien en dessous des attentes et à une forte dégradation du marché de l'emploi. Les marchés de taux et actions ont intégré un risque de récession plus élevé, entraînant une sous-performance des sociétés cycliques par rapport aux sociétés défensives. L'affaiblissement du dollar par rapport au yen a entraîné un débouclage brutal des « carry trade dollar/ yen » et une forte baisse des marchés actions au Japon, suivie d'un rebond dès le lendemain. Par ailleurs, Jérôme Powell a confirmé à la réunion de Jackson Hole que l'inflation décélérerait, ce qui pourrait entraîner une détente monétaire. En Europe, la Banque d'Angleterre a baissé son taux directeur de 0,25%, de même que la Riksbank en Suède, qui a annoncé vouloir poursuivre ces baisses d'ici fin 2024 si l'inflation reste sous contrôle. Ceci a permis aux marchés actions de rebondir. D'un point de vue sectoriel, le secteur de la technologie, très détenu, continue de faire l'objet de prises de profits ; les autres baisses ont concerné l'énergie, les métaux, la consommation discrétionnaire. Les secteurs défensifs (immobilier, santé, consommation stable, services publics) et/ou bénéficiant de la baisse des taux, surperforment. En Europe, les cours des actions du secteur Immobilier sont à nouveau en hausse de 3,8% en euro (FTSE EPRA Nareit Developed Europe). Les publications de résultats et de valorisations des actifs de fin de trimestre ont eu un effet positif, en particulier pour les foncières de logement en Allemagne, en hausse de 9,6% ; elles ont revu légèrement en hausse leur résultat opérationnel et publié des baisses de valeurs d'actifs plus faibles qu'attendu, signe d'une stabilisation prochaine. Les sociétés bénéficient également de la demande sur le marché du crédit permettant des refinancements dans de meilleures conditions. Leg immobilier en a profité pour émettre une obligation convertible de 500ME. Les autres foncières ont progressé de 7% en Suisse (croissance des loyers, bonne tenue des valeurs d'actifs), de plus de 4% en Suède, Espagne, France (hausse des foncières de bureaux (Gecina) et diversifiées (Covivio), sous-performance des foncières de centres commerciaux Mercialis, Klepierre, Carmila, alors que le cours d'Unibail s'est repris). En Suède, la foncière d'entrepôts Catena a émis 270 ME d'actions pour financer une acquisition au Danemark. Au Benelux, les cours des foncières de santé ont progressé en ligne avec le marché, alors que ceux des foncières d'entrepôts ont baissé. Au Royaume-Uni, stable en euro, les foncières de self-stockage ont progressé, alors que la tendance a été à la baisse pour les entrepôts et les centres commerciaux. En Aout, le Fonds est en hausse de 3,76% en ligne avec le secteur. La performance relative a été positive en Suède (choix titres), en Espagne (Merlin properties); légèrement négative au Royaume-Uni, Suisse, Allemagne, France. Le Fonds a participé au placement de Catena. En Europe Continentale, la France, les Pays-Bas et la Belgique restent privilégiées au niveau des foncières d'entrepôts et centres commerciaux, l'Espagne pour la diversification en data centres ; en Allemagne, la préférence va aux foncières de logement. La Suède est sous-pondérée sur les foncières de bureaux et diversifiées ; au Royaume-Uni, les grandes capitalisations (foncières d'entrepôts, de self-stockage, de logement étudiant, et diversifiées) sont privilégiées ; Les choix titres tiennent compte de la structure financière des sociétés, la localisation des actifs et leur note environnementale, la hausse des loyers de marché et/ou par l'indexation, et la capacité de distribution de dividendes."

Septembre 2024

"Les attentes pour septembre étaient faibles, car ce mois, connu pour sa saisonnalité défavorable, a débuté en baisse de 4% en euro pour le MSCI global. Cependant, le sentiment s'est rapidement amélioré. La Banque centrale européenne (BCE) a procédé à une deuxième baisse de taux de 25 points de base en septembre, rassurant les investisseurs. La Réserve fédérale (Fed) a emboîté le pas à la BCE en lançant son cycle avec une première baisse de taux de 50 points de base lors de sa réunion de septembre. Avec l'inflation enfin maîtrisée, l'attention s'est de nouveau tournée vers le marché du travail, où les risques à la baisse semblent prédominer. Dans ce contexte, les taux des obligations d'Etat à 10 ans se sont à nouveau détendus. De plus, le marché chinois a fortement rebondi suite à l'annonce de plusieurs mesures de relance monétaire, à travers des baisses de divers taux d'intérêt et un soutien au marché immobilier. Au total, le S&P 500 a enregistré un gain de 2% en dollar. En revanche, l'indice MSCI Europe a baissé de 0.44% en euro ; les secteurs des services de télécoms, services publics, et immobilier bénéficiant de la baisse des taux sont restés bien orientés ; les matériaux, valeurs industrielles, et de consommation cyclique se sont repris ; l'énergie et la santé ont baissé. En Europe, les cours des actions du secteur Immobilier sont à nouveau en hausse de 4,5% en euro (FTSE EPRA Nareit Developed Europe). Les meilleures performances ont concerné les foncières de centres commerciaux en France, aux Pays-Bas et au Royaume-Uni, les foncières suédoises, les foncières de

OPCVM AMUNDI ACTIONS FONCIER

logement en Allemagne, et certaines foncières de bureaux (Inmobiliaria Colonial) ou diversifiées comme Icade et Aroundtown qui ont fortement rebondi. A l'inverse, les cours des foncières suisses ont peu varié ; les foncières d'actifs industriels en Belgique, aux Pays-Bas et au Royaume-Uni ont sous-performé, notamment avec les augmentations de capital de Montea (acquisitions d'actifs logistiques en France) et CTP (développements en Europe de l'Est), et l'annonce par Segro d'une offre d'achat sur Tritax Eurobox par échange de titres. Les opérations d'acquisitions et cessions d'actifs ont été plus nombreuses et de taille plus importante. Au Royaume-Uni, British Land a augmenté son exposition aux Retail parks via l'achat d'un portefeuille de 240M£. Les petites capitalisations britanniques, potentielles cibles de M&A, ont surperformé. Les sociétés ont également bénéficié de l'appétit des investisseurs pour les émissions de dette corporate. En septembre, le Fonds est en hausse de 4,11%. La performance relative a été positive en Suisse, et en France, négative au Royaume-Uni, et en Suède. En Europe Continentale, la France, les Pays-Bas et la Belgique restent privilégiées au niveau des foncières d'entrepôts et centres commerciaux, l'Espagne pour la diversification en data centres ; en Allemagne, la préférence va aux foncières de logement. La Suède est sous-pondérée sur les foncières de bureaux et diversifiées ; au Royaume-Uni, les grandes capitalisations (foncières d'entrepôts, de self-stockage, de logement étudiant, et diversifiées) sont privilégiées ; Les choix titres tiennent compte de la structure financière des sociétés, la localisation des actifs et leur note environnementale, la hausse des loyers de marché et/ou par l'indexation, et la capacité de distribution de dividendes."

Octobre 2024

"Les marchés européens clôturent le mois d'octobre en baisse de 3.26% (indice MSCI Europe en euro). Le mois a été marqué par le début de la saison des publications de résultats d'entreprises, avec des résultats mitigés dans l'ensemble, entraînant une volatilité importante sur certains titres. Les tensions géopolitiques au Proche et au Moyen-Orient, ainsi que celles entre la Chine et Taiwan, se sont amplifiées tout au long du mois d'octobre. Du côté des banques centrales, aux Etats-Unis, les bonnes surprises venant de l'emploi, de l'activité, combinées au ralentissement de la désinflation ont réduit les attentes d'une nouvelle baisse de 50 pbb des taux par la Fed en novembre. Le marché n'attend qu'une baisse de 25 pbb. La suite de la trajectoire dépend fortement du résultat du scrutin américain. La victoire de Trump est en partie intégrée dans les cours, malgré un résultat de l'élection qui reste très incertain. En Europe, les données économiques ont confirmé une contraction de l'activité en septembre et en octobre. Cependant, les marchés européens ont bien accueilli la poursuite de l'assouplissement monétaire de la BCE (-25bps à 3.25% pour le taux de dépôt) et les discours plutôt rassurants de Christine Lagarde concernant le retour de l'inflation à son objectif. L'inflation est ressortie pour la première fois depuis avril 2021 en dessous de l'objectif de +2% fixé par la BCE. Au Royaume-Uni, la présentation du Budget du nouveau gouvernement, comprenant une hausse du déficit pour financer des investissements dans les services publics, a contribué à la remontée des taux des emprunts d'Etat 10 ans. Sur le mois, les taux longs ont progressé de 50bps aux Etats-Unis, 44bps au Royaume-Uni, 40bps en Allemagne. En Europe, les cours des actions du secteur Immobilier ont fortement souffert de ce mouvement, et sont en baisse de 8,2% en euro (FTSE EPRA Nareit Developed Europe). Les cours ont mieux résisté en Suisse à -1.5%, aux Pays-Bas, et en France à -4%, grâce notamment à la publication de bons résultats (croissance des loyers, résultat opérationnel) et le relèvement des perspectives des grandes foncières françaises de bureaux (Gecina), diversifiées (Covivio), et de centres commerciaux (Unibail, Klepierre). A l'inverse, les secteurs des actifs industriels et logistiques et des bureaux, ont baissé de plus de 10%, notamment au Benelux, au Royaume-Uni, et en Suède. Pour les entrepôts, c'est le ralentissement des pré-locations des développements qui a inquiété. Pour les bureaux, le marché reste très polarisé en faveur des bureaux centraux où l'offre de nouvelles surfaces est limitée. En Suède, après plusieurs années de forte indexation des loyers et de développement de nouvelles surfaces de bureaux, certaines foncières ont signalé une tendance à la hausse de la vacance au troisième trimestre. Concernant les opérations de M&A, le spécialiste du Private Equity Brookfield a surenchéri sur Tritax Eurobox en cash (offre de Segro en titres). Sur le marché de l'investissement, les attentes des investisseurs vont dans le sens d'opérations d'acquisitions et cessions d'actifs plus nombreuses et de taille plus importante, la baisse des valorisations pouvant permettre un retour plus net des acheteurs. Les sociétés ont également bénéficié de l'appétit des investisseurs pour les émissions de dette corporate. En octobre, le Fonds est en baisse de 8,2%. La performance relative a été positive en Suède, sous-pondérée, en France, et en Belgique. Elle a été négative au Royaume-Uni, et en Suisse (sous-pondérée). En Europe Continentale, la France, les Pays-Bas et la Belgique restent privilégiées au niveau des foncières d'entrepôts et centres commerciaux, bureaux prime et diversifiés (foncières françaises), l'Espagne pour la diversification en data centres ; en Allemagne, la préférence va aux foncières de logement. La Suède est sous-pondérée sur les foncières de bureaux et diversifiées ; au Royaume-Uni, les

OPCVM AMUNDI ACTIONS FONCIER

grandes capitalisations (foncières d'entrepôts, de self-stockage, de logement étudiant, et diversifiées) sont privilégiées ; Les choix titres tiennent compte de la structure financière des sociétés, la localisation des actifs et leur note environnementale, la hausse des loyers de marché et/ou par l'indexation, et la capacité de distribution de dividendes."

Novembre 2024

"Les marchés européens rebondissent légèrement en novembre, avec le MSCI Europe qui affiche une performance de +1.06%, après 2 mois consécutifs de baisse. Le mois a été marqué par l'élection de Donald Trump (qui a conduit les marchés actions à de nouveaux records historiques, avec l'indice S&P 500 en hausse de 5,7% en dollar) et la composition de son gouvernement. Cette élection et ces nominations ont provoqué de la volatilité en Europe, à cause des potentielles mesures fiscales, et taxes douanières, que le gouvernement Trump pourrait mettre en place à partir de son investiture au mois de janvier. En parallèle, les données économiques européennes ont montré une détérioration de l'activité en novembre, ainsi qu'une hausse de l'inflation, ce qui place la BCE dans une position inconfortable quant à la poursuite de son cycle de baisse de taux. Enfin, les dernières publications de résultats pour le 3^{ème} trimestre se sont à nouveau révélées mitigées qui ont notamment continué à montrer une baisse de la consommation en Chine. Dans ce contexte, les Banques centrales ont baissé leurs taux de 25 pdb au Royaume-Uni comme attendu, et de 50pbs en Suède, actant le recul de l'inflation. Les taux longs ont également baissé de 30 pdb en zone euro, 20 pdb au Royaume-Uni et en Suède. En Europe, les cours des actions du secteur Immobilier ont commencé le mois en nette baisse, et l'on terminé en hausse de 1,13% en euro (FTSE EPRA Nareit Developed Europe). Les meilleures performances ont été enregistrées principalement en Suisse à +5% et en Allemagne à +4% (hausse des foncières de logement qui ont bénéficié de la baisse des taux). En Espagne, la tentative du gouvernement de proposer la fin du statut des SOCIMI (équivalent au statut de transparence fiscale des REITS/SIIC) a fait baisser le secteur qui s'est repris à +1% lorsque la proposition a été finalement abandonnée. Le Royaume-Uni est légèrement positif en euro à +0,3%, en baisse de 1,3% en livre sterling, la plupart des devises s'étant appréciées par rapport à l'euro. A l'inverse, les cours ont baissé en Suède, en France, et en Belgique. Par secteur, les hôtels, le logement et les foncières diversifiées ont surperformé alors que le self-stockage (publications décevantes de Big Yellow), les centres commerciaux, les entrepôts et les bureaux (impactés par les craintes pour la conjoncture en Europe), et les actifs de santé ont sous-performé. Le marché du crédit corporate est resté bien orienté avec une demande importante pour les nouvelles émissions d'obligations du secteur. Au Royaume-Uni, les indices CBRE mensuels d'octobre montrent une évolution à nouveau positive des valeurs d'actifs et des loyers de marché pour les commerces et les entrepôts ; pour les bureaux, les valeurs d'actifs à Londres progressent dans le West End et baissent dans la City, les loyers restant en hausse. En novembre, le Fonds est en hausse de 0,44%. La performance relative a été positive en Belgique, négative principalement en France, en Suisse (sous-pondération), et en Allemagne (rebond d'une foncière non détenue). En Europe Continentale, la France, les Pays-Bas et la Belgique restent privilégiées au niveau des foncières d'entrepôts et centres commerciaux, bureaux prime et diversifiés (foncières françaises), l'Espagne pour la diversification en data centres ; en Allemagne, la préférence va aux foncières de logement. La Suède est sous-pondérée sur les foncières de bureaux et diversifiées ; au Royaume-Uni, les grandes capitalisations (foncières d'entrepôts, de logement étudiant, et diversifiées) sont privilégiées ; Les choix titres tiennent compte de la structure financière des sociétés, la localisation des actifs et leur note environnementale, la hausse des loyers de marché et/ou par l'indexation, et la capacité de distribution de dividendes."

Décembre 2024

"Decembre a été moins bien orienté que le mois précédent, avec un recul des actions internationales de 0,41% en euro. Malgré une nette correction du marché américain (S&P 500 : -2,38% en USD), l'appréciation du dollar a atténué la chute pour l'investisseur européen. Le MSCI Europe a enregistré un léger recul de 0,5% sur le mois. Bien que le début du mois ait permis aux indices américains d'atteindre de nouveaux sommets et qu'un net rebond des indices actions européens ait été observé, des doutes émanant d'outre-Atlantique concernant le calendrier de baisse des taux directeurs de la Fed ont inversé la tendance. La perspective d'une réduction des taux plus lente que prévu en 2025 (deux baisses attendues contre quatre au début du mois) a porté le taux des obligations américaines à 10 ans à 4,57% (+39 points de base), permettant ainsi au dollar de s'apprécier face à l'euro (+1,68%). En Europe, la BCE, comme la Fed, a abaissé de 25pbs ses taux directeurs et confirmé de nouvelles baisses en 2025. Les taux des banques centrales ont été également abaissé de 25bps en Suède comme attendu, et de 50bps (contre 25bps attendu) en Suisse en raison de la plus faible inflation. Une série de surprises négatives se sont ensuite enchaînées au niveau des ventes au détail, du PMI manufacturier de décembre lesté par la France (41,9 vs. 43,2) et l'Allemagne (42,5 vs. 43,1), tandis que la Bank of England a maintenu ses taux face aux mauvaises nouvelles (persistance de l'inflation et accélération

de la hausse des salaires). Comme aux Etats-Unis, les taux des emprunts d'Etat 10 ans ont progressé de 36bps en Allemagne, 66bps en France qui a souffert de l'incertitude politique suite à la censure du Gouvernement, la dégradation de la note de la France, 97bps au Royaume-Uni, qui a également souffert de la hausse du déficit public. En Europe, les cours des actions du secteur Immobilier ont fortement souffert de la remontée des taux longs et terminent le mois en baisse de 4,8% en euro (FTSE EPRA Nareit Developed Europe). Les foncières suisses ont résisté, en hausse de 0,6%, alors que les foncières en Espagne, aux Pays-Bas, dans les pays nordiques ont moins baissé que le marché. La France et la Belgique ont baissé comme le marché. Les plus forts reculs ont concerné l'Allemagne, et le Royaume-Uni. Par secteur, les hôtels, les actifs de santé, les foncières diversifiées, et les centres commerciaux ont surperformé, alors que le self-stockage, les entrepôts, les logements, et les bureaux ont sous-performé. Les nouvelles concernant le secteur ont néanmoins été plutôt positives sur le mois. Le marché de l'investissement a été actif : Land Securities a acquis 92% du centre commercial Liverpool One ; Covivio s'est renforcé dans l'hôtellerie en Espagne, Unibail a vendu 80% de la tour de bureaux Trinity située à La Défense. Le marché du crédit corporate est resté bien orienté avec une baisse des spreads de crédit du secteur. Au Royaume-Uni, les indices CBRE mensuels de novembre montrent une évolution à nouveau positive des valeurs d'actifs et des loyers de marché pour les commerces et les entrepôts ; pour les bureaux, les valeurs d'actifs à Londres progressent dans le West End et baissent légèrement dans la City, les loyers restant en hausse. En décembre, le Fonds est en baisse de 5,3%. La performance relative a été négative principalement en Suisse (sous-pondération), en Allemagne (foncières de logement), et au Royaume-Uni (foncières d'entrepôts, logement étudiant, self-stockage). Les secteurs privilégiés restent les centres commerciaux en Europe Continentale (foncières françaises et du Benelux), les actifs industriels en Europe (foncières UK, Benelux, Suède), les foncières de logement en Europe (Allemagne, UK, notamment logement étudiant), l'Espagne pour la diversification en data centres. Les foncières de bureaux sont sous-pondérées, et les foncières détenant des biens « prime » dans les zones de bureaux centrales à faible taux de vacance sont privilégiées. La Suède est sous-pondérée sur les foncières de bureaux et diversifiées. Au Royaume-Uni, les grandes capitalisations (foncières d'entrepôts, de logement étudiant, et diversifiées) sont privilégiées. Les choix titres tiennent compte de la structure financière des sociétés, la localisation des actifs et leur note environnementale, la hausse des loyers de marché et/ou par l'indexation, et la capacité de distribution de dividendes."

Janvier 2025

"Les marchés européens clôturent le mois de janvier en forte hausse, avec une performance de +6.47% pour le MSCI Europe, en surperformance par rapport au MSCI World à +3,1%. Le mois de janvier a principalement été marqué par l'investiture de Donald Trump et ses premières annonces. Dans l'ensemble, les marchés européens ont bien réagi pour 3 raisons principales : pas de droits de douane supplémentaires sur les produits chinois (à condition que des accords soient trouvés) ; objectif de réduire l'inflation par le biais d'une baisse des prix du pétrole grâce à une offre plus élevée ; volonté de faire baisser les taux d'intérêt. Par ailleurs, la poursuite de l'assouplissement des taux de la BCE a profité au marché européen. Aux Etats-Unis, l'indice S&P 500 a progressé de 2,8% en dollar ; le secteur de la technologie a connu une baisse importante après l'annonce de la start-up chinoise DeepSeek selon laquelle son robot conversationnel d'intelligence artificielle serait capable de rivaliser avec ChatGPT pour un coût de développement sensiblement inférieur. Tous les secteurs impliqués dans le développement de l'IA ont été impactés par cette nouvelle. Les taux des emprunts d'Etat 10 ans sont restés quasiment stables sur le mois (sauf en Allemagne à +7pts de base), malgré une hausse au cours de la première quinzaine, aussi bien en Europe qu'aux Etats-Unis. En Europe, les cours des actions du secteur Immobilier sont en hausse de 2,7% en euro (FTSE EPRA Nareit Developed Europe). Les meilleures performances ont été enregistrées par les foncières d'actifs industriels, les foncières de centres commerciaux, les foncières diversifiées, et les foncières de bureaux. Les moins bonnes performances ont concerné les foncières de self-stockage (en baisse sur des publications inférieures aux attentes pour Safestore au Royaume-Uni), les foncières de logement en Allemagne (attentisme lié aux élections), et les foncières de santé. Par pays, c'est l'Espagne, les Pays-Bas, la France, la Belgique, et la Suisse qui ont surperformé, alors que l'Allemagne (stable) et le Royaume-Uni à +2% en livre sterling, +1% en euro, ont sous-performé. Les nouvelles concernant le secteur ont été plutôt positives au niveau des premières publications de résultats pour les foncières d'actifs industriels WDP, Argan, et Tritax Big Box, qui a également annoncé un achat de terrains pour le développement de data centers en JV. Unite (logement étudiant au Royaume-Uni) a publié un taux d'occupation en hausse pour l'année universitaire 2025/26, une valorisation à structure constante des actifs en hausse de 4,5% en 2024 et une croissance des loyers prévue de 4 à 5% en 2025. La demande locative de bureaux reste bien orientée dans le QCA de Paris : Gecina a fini de pré-louer l'immeuble Icone à livrer mi-2025. Le marché de l'investissement a été actif : ventes par Unibail (15% du forum des Halles, et 25% d'un centre commercial à Prague); ventes par Vonovia (13 maisons de repos de Deutsche Wohnen) ; achat

OPCVM AMUNDI ACTIONS FONCIER

par Merlin Properties (terrains pour développer des datacenters en Espagne) ; achat par WDP (ancien site de Renault à Vilvoorde) ; achat par Xior (logement étudiant en Pologne financé en partie par un placement d'actions) ; accord entre British Land et GIC pour le développement de bureaux londoniens. En janvier, le Fonds est en hausse de 3%. La performance relative a été positive principalement au Royaume-Uni (foncières d'entrepôts, logement étudiant), en France et aux Pays-Bas (centres commerciaux, entrepôts), en Espagne (Merlin Properties). Les foncières de logement en Allemagne ont contribué négativement. Les secteurs privilégiés restent les centres commerciaux en Europe Continentale (foncières françaises et du Benelux), les actifs industriels en Europe (foncières UK, Benelux, Suède), les foncières de logement en Europe (Allemagne, UK, notamment logement étudiant), l'Espagne pour la diversification en data centres. Les foncières de bureaux sont sous-pondérées, et les foncières détenant des biens « prime » dans les zones de bureaux centrales à faible taux de vacance sont privilégiées. La Suède est sous-pondérée sur les foncières de bureaux et diversifiées. Au Royaume-Uni, les grandes capitalisations (foncières d'entrepôts, de logement étudiant, et diversifiées) sont privilégiées. Les choix titres tiennent compte de la structure financière des sociétés, la localisation des actifs et leur note environnementale, la hausse des loyers de marché et/ou par l'indexation, et la capacité de distribution de dividendes."

Février 2025

"Après avoir atteint un nouveau record le 19 février, le S&P 500 (-1,4%) aura pourtant clôturé le mois dans le rouge. Sa mauvaise performance mensuelle et la dépréciation du dollar auront amené le MSCI World (EUR) en territoire négatif (-0,9%) : l'incertitude liée à la politique commerciale des Etats-Unis, un environnement économique morose et les performances des « Sept Magnifiques » ont pesé sur les indices américains. En Europe, les principaux indices actions ont en revanche poursuivi leur dynamique haussière entamée en décembre et bénéficient des espoirs croissants d'un cessez-le-feu en Ukraine (Stoxx Europe 600 : +3,3% ; Dax : +3,8% ; CAC 40 : +2,0%). Aux Etats-Unis, la situation économique se détériore et les annonces de fortes hausses des tarifs douaniers par l'administration Trump suscitent des inquiétudes chez tous les agents économiques. Entraînés par la crainte des effets récessifs qu'auraient une politique commerciale protectionniste trop agressive, le dollar s'est déprécié face aux autres devises, et les taux souverains ont reculé (-34pbs à 4,22% pour l'échéance à 10 ans). En plus d'être soutenues par une saison des résultats mieux orientée qu'Outre-Atlantique (72% de surprises positives sur les CA des entreprises du Stoxx 600 vs. 62% pour le S&P 500) et par les espoirs d'un cessez-le-feu rapide en Ukraine, les performances boursières sur le vieux continent s'expliquent également par des surprises économiques positives. Enfin, la victoire de la CDU/CSU aux élections fédérales allemandes et les perspectives de hausses des dépenses publiques sur des thématiques stratégiques (Rehaussement des budgets de défense ou plan d'investissement français pour l'IA) ont été accueillies favorablement par les marchés. En Europe, les cours des actions du secteur Immobilier ont peu varié à -0,10% en euro (FTSE EPRA Nareit Developed Europe), alors que les taux longs sont restés stables. La plupart des foncières cotées ont publié des résultats annuels en ligne ou au-dessus des attentes, et les valeurs d'actifs publiées ont confirmé la reprise par rapport au point bas atteint en cours d'année 2024. Ainsi, les meilleures performances ont été enregistrées par les foncières de santé en Belgique, qui ont également bénéficié de publications en amélioration pour le taux d'occupation des opérateurs locataires, et au Royaume-Uni grâce à l'offre d'achat de KKR sur Assura proche de la valeur d'actif, mais jugée insuffisante par la société. Les foncières de centres commerciaux en France et au Benelux ont également surperformé sur les publications de résultats, en particulier Carmila (intégration de Galimmo), et Klepierre qui a également bénéficié du relèvement de son rating de crédit ; Unibail a annoncé une augmentation de son dividende et a décidé de conserver ses actifs aux Etats-Unis ; Wereldhave a acquis deux centres commerciaux au Luxembourg, financé par un placement d'actions de 35 ME. La tendance a été légèrement négative pour les foncières diversifiées, de bureaux, d'entrepôts et de self stockage, ainsi qu'en Espagne pour Merlin Properties, exposé aux data centres. La hausse des résultats de Gecina a confirmé la bonne tenue des bureaux parisiens centraux, alors qu'Icade a souffert de son positionnement plus diversifié. La tendance reste également positive pour les bureaux en Suisse. Au Royaume-Uni, la foncière diversifiée Land Securities a annoncé un rééquilibrage de moyen terme de son portefeuille, en développant des actifs résidentiels locatifs en plus des actifs de centres commerciaux, en contrepartie d'une réduction des positions dans les bureaux. En février, le Fonds est en baisse de 0,06%. La performance relative a été positive principalement en France et aux Pays-Bas (centres commerciaux, entrepôts), et dans les pays nordiques sous-pondérés ; elle a été négative en Espagne (Merlin properties) et en Belgique (entrepôts). Les secteurs privilégiés restent les centres commerciaux en Europe Continentale (foncières françaises et du Benelux), les actifs industriels en Europe (foncières UK, Benelux, Suède), les foncières de logement en Europe (Allemagne, UK, notamment logement étudiant), l'Espagne pour la diversification en data centres. Les foncières de bureaux sont sous-pondérées, et les foncières détenant des biens « prime » dans les zones de bureaux centrales à faible taux de vacance sont

OPCVM AMUNDI ACTIONS FONCIER

privilégiées. La Suède est sous-pondérée sur les foncières de bureaux et diversifiées. Au Royaume-Uni, les grandes capitalisations (foncières d'entrepôts, de logement étudiant, et diversifiées) sont privilégiées. Les choix titres tiennent compte de la structure financière des sociétés, la localisation des actifs et leur note environnementale, la hausse des loyers de marché et/ou par l'indexation, et la capacité de distribution de dividendes."

Mars 2025

"En mars, le MSCI World a chuté de 8,2% en euros, et de 4.5% en dollar, reflétant les craintes liées à la politique commerciale de l'administration Trump. Les indices américains sous-performent (-9% en euros), non seulement plombés par les inquiétudes au sujet des hausses de droits de douane, mais aussi par les velléités de réductions budgétaires et la dégradation de certains indicateurs économiques : baisse de la confiance des consommateurs, créations d'emplois en deçà des attentes, dégradation du taux de chômage (4,1% vs 4,0% attendu) et des enquêtes de PMI manufacturiers. Les marchés européens et asiatiques ont d'abord mieux tenu grâce aux espoirs de relances budgétaires respectivement en Allemagne et en Chine, et grâce à des statistiques macroéconomiques qui ont été aussi plus encourageantes dans ces régions. En effet, après quinze ans d'austérité, l'Allemagne a modifié son frein à l'endettement afin d'autoriser des dépenses de défense accrues, assorties d'un fonds d'infrastructure supplémentaire de 500 milliards d'euros soit 12% du PIB allemand. Ce dispositif s'ajoute au plan ReArm Europe de l'UE, qui prévoit 800 milliards d'euros de dépenses de défense. Dans ce contexte, les taux des Emprunts d'Etat à 10 ans ont progressé. Finalement, le MSCI Europe recule de 4% en mars ; les services publics, les assurances et le pétrole sont en hausse, alors que la consommation discrétionnaire, l'automobile, la santé, les matières premières, et la technologie enregistrent les plus fortes baisses. En Europe, les cours des actions du secteur Immobilier ont baissé de 3.63% en euro (FTSE EPRA Nareit Developed Europe), alors que les taux longs ont monté en Europe ; +33bps en Allemagne, +19bps au Royaume-Uni. Dans ce contexte, les plus fortes baisses ont concerné les foncières allemandes à -15% et les foncières nordiques (Suède, Finlande) à -6%. Les cours sont en hausse en Suisse, en Belgique, aux Pays-Bas et la France est en baisse de 0.8%, grâce à la bonne tenue des foncières de centres commerciaux, d'entrepôts, et de santé. Le Royaume-Uni est quasi-stable en euro (+1% en £) grâce à la hausse des petites capitalisations (santé, entrepôts) soutenues par plusieurs offres d'achat émanant d'acteurs de Private Equity à des valorisations proches des valeurs d'actifs, alors que les cours étaient en forte décote. En mars, le Fonds est en baisse de 4%. La performance relative a été positive principalement en France et aux Pays-Bas (centres commerciaux, entrepôts), et dans les pays nordiques sous-pondérés ; elle a été négative en Suisse, en Allemagne (foncières de logement), et au Royaume-Uni (pas de positions en OPA). Les secteurs privilégiés restent les centres commerciaux en Europe Continentale (foncières françaises et du Benelux), les actifs industriels en Europe (foncières UK, Benelux, Suède), les foncières de logement en Europe (Allemagne, UK, notamment logement étudiant), l'Espagne pour la diversification en data centres. Les foncières de bureaux sont sous-pondérées, et les foncières détenant des biens « prime » dans les zones de bureaux centrales à faible taux de vacance sont privilégiées. La Suède est sous-pondérée sur les foncières de bureaux et diversifiées. Au Royaume-Uni, les grandes capitalisations (foncières d'entrepôts, de logement étudiant, et diversifiées) sont privilégiées. Les choix titres tiennent compte de la structure financière des sociétés, la localisation des actifs et leur note environnementale, la hausse des loyers de marché et/ou par l'indexation, et la capacité de distribution de dividendes."

Avril 2025

"Les marchés boursiers ont terminé le mois d'avril sur une note négative, enregistrant une baisse de 4,1% pour l'indice MSCI World en euro, et de 0,8% pour l'indice MSCI Europe. Cette tendance s'est déroulée en deux temps. La première phase a été marquée par une chute brutale, déclenchée par le ""libération day"" du 2 avril, à l'annonce de l'augmentation des tarifs douaniers pour l'ensemble des partenaires commerciaux des Etats-Unis. La seconde phase a connu une reprise à partir du 9 avril, suite à l'annonce d'un délai de 90 jours avant l'application de ces tarifs, affectant la plupart des pays du monde, à l'exception notable de la Chine. Ce revirement de la part de la Maison Blanche a vraisemblablement été déclenché par une hausse des taux longs américains de manière concomitante avec la baisse du dollar, symptomatique d'une hausse de la prime de risque pour les Etats-Unis. Le redressement des marchés a aussi été alimenté par des publications de résultats moins pire qu'attendus étant donné le fort degré d'incertitude déclenché par l'annonce des droits de douane. Dans ce contexte, la Banque Centrale Européenne a poursuivi son mouvement de baisse de taux directeurs de 25 pts de base le 17 avril. Les taux des emprunts d'Etat 10 ans se sont détendus d'environ 20 pts de base en zone euro. Si les marchés ont rebondi à partir du 9 avril (MSCI ACWI +3,2%), les secteurs défensifs (consommation stable, services publics et assurances) ont accompagné le mouvement, si bien qu'ils surperforment sur le mois, et les actions américaines ont continué de sous-performer (-0.5% en euros dans le

OPCVM AMUNDI ACTIONS FONCIER

rebond et -5.3% sur le mois). Les investisseurs, s'ils ont été rassurés par les dernières mesures de désescalade annoncées par le l'administration Trump, restent néanmoins prudents. En Europe, les cours des actions du secteur Immobilier ont progressé de 5,76% en euro (FTSE EPRA Nareit Developed Europe), en nette surperformance par rapport au marché d'actions européennes. Les plus fortes hausses ont concerné les foncières allemandes à +14%, les foncières suisses à +8% en euro, et les foncières belges à +7%. Les hausses ont été plus faibles en France, Espagne, aux Pays-Bas, et au Royaume-Uni. Par secteur, le logement, la santé ont surperformé ; les entrepôts, les centres commerciaux (en particulier Unibail qui a souffert de son exposition aux Etats-Unis), les bureaux, plus sensibles à un ralentissement de la conjoncture économique, ont sous-performé. Lors des publications de résultats, les tendances restent positives pour les centres commerciaux, les bureaux très « prime » dans les quartiers d'affaires à Paris, et à Londres. En revanche, l'effet positif de l'indexation des loyers va en se normalisant, et la demande pour les bureaux à localisation non « prime » reste faible. Les renouvellements de baux arrivant à échéance et l'évolution du taux de vacance peuvent être des facteurs négatifs, notamment en Suède (publications du T1 2025) et en Ile-de-France. Au niveau des entrepôts, les sociétés mentionnent davantage d'attentisme des locataires potentiels pour les prises à bail des actifs en cours de développement. En avril, le Fonds est en hausse de 5,03%. La performance relative a été négative principalement en France, en Suède, et en Belgique, positive au Royaume-Uni et en Allemagne. Les secteurs privilégiés restent les centres commerciaux en Europe Continentale (foncières françaises et du Benelux), les actifs industriels en Europe (foncières UK, Benelux, Suède), les foncières de logement en Europe (Allemagne, UK, notamment logement étudiant), l'Espagne pour la diversification en data centres. Les foncières de bureaux sont sous-pondérées, et les foncières détenant des biens « prime » dans les zones de bureaux centrales à faible taux de vacance sont privilégiées. La Suède est sous-pondérée sur les foncières de bureaux et diversifiées. Au Royaume-Uni, les grandes capitalisations (foncières d'entrepôts, de logement étudiant, et diversifiées) sont privilégiées. Les choix titres tiennent compte de la structure financière des sociétés, la localisation des actifs et leur note environnementale, la hausse des loyers de marché et/ou par l'indexation, et la capacité de distribution de dividendes."

Mai 2025

"Mai aura été un mois de rebond significatif sur les marchés actions. Entraîné par le S&P 500 (+6,15%), le MSCI World (EUR) progresse de 5,83% et efface ses pertes depuis le début de l'année. Aux Etats-Unis, c'est en premier lieu l'annonce de la suspension temporaire de 115 points de pourcentage des surtaxes douanières avec la Chine qui fût le principal catalyseur de ce rebond. La relative détente des relations commerciales sino-américaines a rassuré les marchés actions, aidée par une saison des résultats globalement bien orientée (57% de surprises positives sur les BPA, 54% sur les ventes). L'indice MSCI Europe gagne 4%, entraîné par la performance du DAX (+6,67%), tandis que le CAC 40 ne progresse que de 2,08%. Sur les places asiatiques enfin, les principaux indices actions sont eux-aussi en hausse de 5%. Quant aux matières premières, les cours de l'énergie restent stables, tandis que le cours de l'or reste aux alentours de 3315 \$/once. Les marchés obligataires ont en revanche souffert de la hausse des rendements des principales obligations souveraines sur ce mois (+23pbs sur l'échéance américaine à 10 ans du fait de la dégradation de Moody's, et des perspectives de hausse des déficits budgétaires, également au Royaume-Uni). Dans un contexte de fort rebond des marchés actions, les secteurs cycliques tels que les Technologies de l'Information, les Services de Communication ou les Industrielles surperforment nettement, au détriment des secteurs plus défensifs. En Europe, les cours des actions du secteur Immobilier ont progressé de 3,89% en euro (FTSE EPRA Nareit Developed Europe). Les foncières en Espagne, aux Pays-Bas, et en France ont surperformé, en hausse d'environ 10%. A l'inverse, les cours ont peu varié en Suisse et en Suède, et la Belgique, l'Allemagne et le Royaume-Uni ont évolué dans la moyenne. Les publications de résultats et les communications sur les perspectives des sociétés, ainsi que les opérations de M&A ont animé le secteur. Les foncières de centres commerciaux ont progressé de 10% grâce à la hausse d'Unibail, qui a actualisé ses perspectives, et de Wereldhave, qui a fait l'acquisition (15% en JV avec Sofidy) d'un centre aux Pays-Bas vendu par Unibail. Les foncières de bureaux « prime » en France et en Espagne (Gecina, acquisition d'un bureau à redévelopper, et Inmobiliaria Colonial, hausse des loyers) ont également surperformé, de même que Merlin Properties en Espagne, qui a pré-loué la première phase de son data center à Bilbao. Lors des publications de résultats, les tendances restent positives pour les centres commerciaux, les bureaux très « prime » dans les quartiers d'affaires à Paris, et à Londres. Les renouvellements de baux arrivant à échéance et l'évolution du taux de vacance peuvent être des facteurs négatifs, notamment en Suède (publications du T1 2025) et en Ile-de-France. Au niveau des entrepôts, les sociétés mentionnent un certain attentisme des locataires potentiels pour les prises à bail des actifs en cours de développement. Au niveau des opérations de M&A en Belgique, dans le secteur de la santé, la foncière Aedifica a annoncé une proposition d'offre d'achat en actions sur Cofinimmo ; les titres avaient été suspendus fin avril sur des rumeurs. Cofinimmo convient de l'intérêt potentiel de ce

rapprochement en termes de complémentarité et de taille, mais trouve que le ratio d'échange de 1,16 action Aedifica sous-évalue la société ; elle propose un ratio de 1,21. En mai, le Fonds est en hausse de 4,34%. La performance relative a été positive principalement en France et en Espagne, ainsi qu'en Suède (souspondérée) ; elle a été négative en Belgique (positions favorisant Aedifica au détriment de Cofinimmo), et au Royaume-Uni. Les secteurs privilégiés restent les centres commerciaux en Europe Continentale (foncières françaises et du Benelux), les actifs industriels en Europe (foncières UK, Benelux, Suède), les foncières de logement en Europe (Allemagne, UK, notamment logement étudiant), l'Espagne pour la diversification en data centres. Les foncières de bureaux sont sous-pondérées, et les foncières détenant des biens « prime » dans les zones de bureaux centrales à faible taux de vacance sont privilégiées. La Suède est sous-pondérée sur les foncières de bureaux et diversifiées. Au Royaume-Uni, les grandes capitalisations (foncières d'entrepôts, de logement étudiant, et diversifiées) sont privilégiées. Les choix titres tiennent compte de la structure financière des sociétés, la localisation des actifs et leur note environnementale, la hausse des loyers de marché et/ou par l'indexation, et la capacité de distribution de dividendes."

Juin 2025

"Un mois de juin en demi-teinte. D'une part, des conflits militaires avec comme belligérants Israël ayant décidé d'attaquer l'Iran. Les États-Unis, sous l'impulsion de Donald Trump, sont rapidement intervenus en bombardant des installations nucléaires iraniennes, motivés par la crainte que l'Iran ne soit proche de se doter de l'arme nucléaire. En réponse, la République Islamique a menacé de fermer le détroit d'Ormuz ce qui a provoqué une hausse du prix du baril à 78\$, ainsi qu'un regain de volatilité sur les marchés, le VIX dépassant de nouveau le seuil des 20%. D'autre part, les marchés financiers ont fait preuve d'une remarquable résilience. Un cessez-le-feu, conclu 12 jours après le début des attaques, a permis au VIX et au prix du pétrole de revenir à leurs niveaux initiaux. Le S&P 500 et le Nasdaq ont même tous deux atteint un plus haut historique (+5,0% et +6,6% respectivement en juin, en monnaie locale). En Europe, le Stoxx 600 a clôturé en repli de -1,3%. Malgré l'annonce du cessez-le-feu, les incertitudes demeurent et freinent la hausse des marchés (CAC 40 : -1,1% ; DAX : -0,4%). Aux États-Unis, la Fed maintient ses taux entre 4,25% et 4,50%, tout en anticipant deux baisses d'ici la fin de l'année. Toutefois, le Comité fédéral de l'open market (FOMC) a révisé à la hausse ses prévisions d'inflation pour la fin de l'année 2025, les portant à 3,0% contre 2,7% précédemment. J. Powell conserve sa politique « data dependant » et attend d'évaluer l'impact des droits de douane sur l'inflation avant d'envisager un ajustement de sa stratégie. Les indices PMI ont déçu : 48,5 vs 49,3 pour le manufacturier et 49,9 vs 52,0 pour celui des services, marquant ainsi sa première contraction depuis juillet 2024. Les prix à la consommation ont légèrement augmenté en mai, l'IPC s'établissant à 2,4% contre 2,3% précédemment. À noter que l'IPC core, lui, reste stable à 2,8% en glissement annuel. En Europe, Christine Lagarde a de nouveau abaissé les taux d'intérêt de 0,25%, portant le taux de dépôt à 2,0%. L'indice composite des PMI demeure stable à 50,2. L'inflation ressort en dessous des attentes à 1,9% contre 2,0% anticipé. La BCE s'attend à une baisse significative de l'IPC à court terme, avec un point bas de 1,4% au T1 2026. Les BPA ont cependant été revus à la baisse à +3,1% sur 2025 (-20bps). Cette prévision pourrait encore être révisée à la baisse d'ici le 9 juillet, dans l'éventualité où l'Union européenne ne parviendrait pas à un accord avec les États-Unis concernant les droits de douane réciproques. Côté sectoriel, ce sont les secteurs cycliques qui ont enregistré les meilleures performances au cours du mois de juin. Le secteur des technologies de l'information (IT) a bénéficié de la plus forte progression, avec une hausse de 5,9%, suivi par le secteur des communications, en hausse de 3,4%, ainsi que par le secteur de l'énergie, soutenu par la hausse des prix du pétrole, qui a progressé de 1,6%. En revanche, le secteur de la consommation de base (-4,9%) a subi des pressions, notamment en raison de la contraction des marges et des inquiétudes liées à la conjoncture économique mondiale. En Europe, les cours des actions du secteur Immobilier ont légèrement progressé en euro (FTSE EPRA Nareit Developed Europe). La Norvège à +9% (baisse surprise des taux Banque Centrale), la Finlande (hausse de la foncière de logement Kojamo suite aux cessions d'actifs et refinancement) et l'Allemagne (hausse d'Aroundtown et Vonovia) à +3%, la Suisse et la Suède à +1%, l'Espagne à +0,75% ont surperformé. À l'inverse, les foncières de centres commerciaux aux Pays-Bas ont baissé : de 1%. En Belgique, le logement étudiant, le self-stockage et les comme ont progressé alors que les entrepôts (WDP) ont baissé ; la foncière de santé Cofinimmo a accepté une parité de fusion avec Aedifica revue en légère hausse. En France, en baisse de 2,5%, les déficits publics et l'échec du conclave des retraites ont ravivé l'incertitude politique ; la foncière de commerces Carmila a baissé suite à la réduction de la participation de Carrefour via un placement d'actions, et Unibail a réglé un ancien litige lié à la construction du Mall of Scandinavia. Au Royaume-Uni, en baisse de 0,95% en euro, les petites et moyennes capitalisations ont progressé sous l'effet de la poursuite des opérations de M&A : accord de fusion de PHP et Assura, offre de Unite sur Empiric Student, contre-offre de TritaxBigBox sur Warehouse REIT ; les grandes capitalisations ont sous-performé (révisions en baisse des résultats 2026 de British Land sur la partie développements, et

OPCVM AMUNDI ACTIONS FONCIER

positions d'acquéreur). Lors des publications de résultats, les tendances restent positives pour les centres commerciaux, les bureaux très « prime » dans les quartiers d'affaires à Paris, et à Londres. Les renouvellements de baux arrivant à échéance et l'évolution du taux de vacance peuvent être des facteurs négatifs, notamment en Suède (publications du T1 2025) et en Ile-de-France. Au niveau des entrepôts, les sociétés mentionnent une demande toujours bien orientée en Europe de l'Est (CTP spécialiste de la région). En juin, le Fonds recule de 0.05%. La performance relative a été négative principalement en France (foncières de centres commerciaux Unibail et Carmila, de bureaux Gecina) et au Royaume-Uni (Unite, British Land, grandes capitalisations). Les secteurs privilégiés restent les centres commerciaux en Europe Continentale (foncières françaises et du Benelux), les actifs industriels en Europe (foncières UK, Benelux, Suède), les foncières de logement en Europe (Allemagne, UK, notamment logement étudiant), l'Espagne pour la diversification en data centres. Les foncières de bureaux sont sous-pondérées, et les foncières détenant des biens « prime » dans les zones de bureaux centrales à faible taux de vacance sont privilégiées. La Suède est sous-pondérée sur les foncières de bureaux et diversifiées. Au Royaume-Uni, les grandes capitalisations (foncières d'entrepôts, de logement étudiant, et diversifiées) sont privilégiées. Les choix titres tiennent compte de la structure financière des sociétés, la localisation des actifs et leur note environnementale, la hausse des loyers de marché et/ou par l'indexation, et la capacité de distribution de dividendes."

Juillet 2025

"Les marchés européens ont clôturé le mois de juillet en hausse, avec une progression de +0,73% pour le MSCI Europe. Les publications de résultats du T2 et du S1 2025 ont été solides, rassurant ainsi les investisseurs sur la croissance des entreprises européennes. Cette dynamique a été soutenue par un accord transatlantique évitant la menace d'un tarif de 30%, avec un nouveau droit de douane américain fixé à 15% sur la plupart des importations européennes. Du côté des banques centrales, la FED a maintenu ses taux inchangés entre 4,25% et 4,50%, malgré les pressions politiques de Donald Trump en faveur d'une baisse. La BCE a gelé ses taux directeurs, les maintenant à 2,00% (dépôt), 2,15% (refinancement) et 2,40% (facilité de prêt), suspendant temporairement son cycle de baisse monétaire, en attendant une évolution économique majeure avant d'envisager une baisse des taux en septembre. En France, le PIB du T2 est en hausse de +0,3% en variation trimestrielle grâce à une augmentation des inventaires, contre une prévision de +0,1%. En Espagne, le PIB préliminaire harmonisé s'établit à +2,7% en glissement annuel, légèrement au-dessus des attentes (+2,6%). En Allemagne, les commandes manufacturières de mai sont en baisse de -1,4% en variation mensuelle, contre une prévision de -0,2%. La production industrielle de mai a progressé de +1,2% contre une prévision de -0,2%. Au Royaume-Uni, le PIB a reculé de -0,1% en mai, contre une prévision de +0,1%. Le PIB du T1 a progressé de +0,7% en variation trimestrielle, conforme aux attentes. L'inflation des prix alimentaires a atteint +5,2% au cours des quatre semaines précédant le 13 juillet, un plus haut depuis janvier de l'année précédente. En juillet 2025, l'indice FTSE EPRA Nareit Developed Europe a enregistré une baisse de -3,79%, avec les secteurs Résidentiel, et Self Storage comme principaux retardataires, affichant des rendements respectifs de -7,67% et -5,68%. Les secteurs Lodging/Resorts et Retail se sont distingués comme leaders de l'indice, en hausse de 4,27% et 2,24% respectivement. Dans ce contexte, AMUNDI ACTIONS FONCIER a surperformé le FTSE EPRA Nareit Developed Europe de 22 points de base avant frais, le portefeuille ayant enregistré un rendement de -3,59%. L'allocation sectorielle a expliqué la moitié de la surperformance et la sélection des titres le reste. Le secteur Diversifié a été le principal contributeur, générant 41 points de base, tandis que le secteur Industriel/Bureaux mixtes a pénalisé la performance avec -11 points de base. Au niveau sélection, nous avons bénéficié de la hausse de Merlin Properties mais avons été pénalisés par la baisse de Castellum. MERLIN Properties SOCIMI, S.A., un acteur majeur de l'immobilier commercial dans la péninsule ibérique, a contribué à la surperformance relative avec un effet total de 28 points de base, porté par un rendement de 9,43% et une surpondération de 2,26%. MERLIN Properties a annoncé une augmentation de 12,8% en glissement annuel des Fonds provenant des opérations (FFO) pour le T2 2025, grâce à une maîtrise efficace des coûts et une meilleure efficacité opérationnelle. Les revenus ont progressé de 8,5%, avec un revenu locatif atteignant 264,7 millions d'euros, en hausse de 6,7%, soutenu par un taux d'occupation élevé de 95,4% et une croissance locative like-for-like de 3,4%. La marge EBITDA s'est améliorée de 9% à 205 millions d'euros, tandis que la valeur brute des actifs a augmenté de 3,2%, soutenue par la réévaluation des actifs et les gains de développement, notamment dans les centres de données. Standard & Poor's a confirmé la notation BBB+ de MERLIN avec une perspective stable, garantissant des conditions d'endettement favorables. Cependant, l'occupation logistique a été affectée par le départ d'un locataire majeur, avec des efforts de redressement en cours. Par ailleurs, le concurrent Metrovacesa a annoncé un bénéfice net de 15,5 millions d'euros au premier semestre 2025, dépassant les estimations et maintenant des prévisions solides de flux de trésorerie opérationnels. Castellum AB, un important développeur de biens commerciaux en Europe du Nord, a pesé sur la surperformance relative avec un effet total de -7 points de base, en raison

OPCVM AMUNDI ACTIONS FONCIER

d'un rendement de -9,82% et d'une surpondération de 1,12%. La performance de Castellum AB au T2 2025 a été mitigée. Le BPA est passé à 0,36 SEK contre 0,16 SEK un an plus tôt, et le chiffre d'affaires de 2,40 milliards SEK a dépassé les estimations FactSet de 2,36 milliards SEK, mais le revenu net d'exploitation de 1,63 milliard SEK est resté en dessous du consensus de 1,67 milliard SEK. La société a enregistré des variations de valeur négatives de 200 millions SEK dans la région de Stockholm et a subi des résiliations de baux importantes, notamment à Stockholm et dans la région d'Öresund, impactant négativement le net leasing. De plus, la résiliation potentielle du bail d'AFRY, représentant 93 millions SEK annuels jusqu'en décembre 2028, constitue un risque important. Par ailleurs, le concurrent Wihlborgs Fastigheter a publié de solides résultats au T2 avec un BPA de 1,47 SEK et des revenus locatifs de 1,10 milliard SEK, dépassant les estimations. En revanche, Atrium Ljungberg, un autre concurrent, a sous-performé avec un BPA de 0,10 SEK et des revenus locatifs de 725 millions SEK, tous deux inférieurs aux attentes."

Sur la période sous revue, la performance de chacune des parts du portefeuille AMUNDI ACTIONS FONCIER et de son benchmark s'établissent à :

- Part AMUNDI ACTIONS FONCIER - I (C) en devise EUR : -1,37%
- Part AMUNDI ACTIONS FONCIER - P (C) en devise EUR : -1,85%
- Part AMUNDI ACTIONS FONCIER - P (D) en devise EUR : -1,85%
- Part AMUNDI ACTIONS FONCIER - PERI (C) en devise EUR : -1,85%
- Part AMUNDI ACTIONS FONCIER - R (C) en devise EUR : 2,33%
- Part AMUNDI ACTIONS FONCIER - Z (C) en devise EUR : -0,82%

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM RESPONSIBLE PART Z C	13 593 342,36	12 765 665,24
VONOVIA SE	1 769 708,00	4 475 489,18
BRITISH LAND CO PLC	2 386 497,45	3 540 583,22
UNIBAIL-RODAMCO-WESTFIELD	2 899 377,40	2 692 738,70
LAND SECURITIES GROUP PLC	2 784 685,19	2 504 589,81
CASTELLUM AB	2 035 238,45	2 255 793,63
AEDIFICA	1 927 594,93	2 196 715,96
COFINIMMO	2 415 005,74	1 441 981,30
LEG IMMOBILIEN SE	1 076 929,31	2 726 933,15
SEGRO PLC	992 202,31	2 787 689,61

OPCVM AMUNDI ACTIONS FONCIER

Information sur les commissions de surperformance (En EUR)

	31/07/2025
Part AMUNDI ACTIONS FONCIER I-C Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1) Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	
Part AMUNDI ACTIONS FONCIER P-C Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1) Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	
Part AMUNDI ACTIONS FONCIER P-D Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1) Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	
Part AMUNDI ACTIONS FONCIER PERI-C Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1) Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	
Part AMUNDI ACTIONS FONCIER R-C Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1) Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	
Part AMUNDI ACTIONS FONCIER Z-C Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1) Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	

(1) par rapport à l'actif net de l'arrêté comptable

(2) par rapport à l'actif net moyen

Techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés en EUR

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

• **Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :**

- o Prêts de titres :
- o Emprunt de titres :
- o Prises en pensions :
- o Mises en pensions :

• **Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : 8 008 974,30**

- o Change à terme :
- o Future : 8 008 974,30
- o Options :
- o Swap :

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
NEANT	NEANT

(*) Sauf les dérivés listés.

OPCVM AMUNDI ACTIONS FONCIER

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces (*)	
Total	
Instruments financiers dérivés . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces	
Total	

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*) . Autres revenus	
Total des revenus	
. Frais opérationnels directs . Frais opérationnels indirects . Autres frais	
Total des frais	

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers - Règlement SFTR - en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

Vie de l'OPC sur l'exercice sous revue

- le 31 janvier 2025 Modification [Commissaire aux comptes] : Deloitte & Associés | Représenté par Stéphane Collas | 6, place de la Pyramide 92908 Paris-la-Défense Cedex le 31 janvier 2025 Ajout [Création de part] : AMUNDI ACTIONS FONCIER - R (C) | ISIN : FR001400T6X1
- le 31 janvier 2025 Ajout [Création de part] : Part R-C | ISIN : FR001400T6X1 | Strictement réservée aux investisseurs souscrivant directement ou via des intermédiaires fournissant un service de gestion de portefeuille sous mandat et/ou de conseils en investissement financier ne les autorisant pas à conserver des rétrocessions soit contractuellement soit en application de la réglementation MIFID 2 ou d'une réglementation nationale
- le 31 janvier 2025 Modification [Formulation du nom du produit - CODE ISIN : FR0012929446] : Produit

Informations spécifiques

Droit de vote

L'exercice des droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du Fonds et la décision de l'apport des titres sont définis dans le règlement du Fonds.

Fonds et instruments du groupe

Afin de prendre connaissance de l'information sur les instruments financiers détenus en portefeuille qui sont émis par la Société de Gestion ou par les entités de son groupe, veuillez-vous reporter aux rubriques des comptes annuels :

- Autres Informations.
- Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le groupe.

Calcul du risque global

- Méthode du calcul de l'engagement

Les contrats à terme fermes sont portés pour leur valeur de marché, en engagement hors bilan, au cours de compensation. Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent. Les contrats d'échange de taux réalisés de gré à gré sont évalués sur la base du montant nominal, plus ou moins, la différence d'estimation correspondante.

- Méthode de calcul du risque global : L'OPC utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPC sur les contrats financiers.

- Effet de Levier – Fonds pour lesquels la méthode de calcul en risque est appliquée.
Niveau de levier indicatif : 8,29%.

Informations réglementaires

Procédure de sélection de brokers et des contreparties

Notre société de gestion et sa filiale de « Négociation » attachent une grande importance à la sélection des prestataires transactionnels que sont les intermédiaires ("brokers") ou contreparties.

Ses méthodes de sélection sont les suivantes :

- Les intermédiaires ("brokers") sont sélectionnés par zone géographique, puis par métier. Les contreparties sont sélectionnées par métier.
- Les intermédiaires ("brokers") et les contreparties se voient attribuer une note interne trimestrielle. Les directions de notre société intervenant dans le processus de notation sont directement concernées par les prestations fournies par ces prestataires. C'est la filiale de « Négociation » de notre société qui organise et détermine cette notation sur base des notes décernées par chaque responsable d'équipe concernée selon les critères suivants :

Pour les équipes de gérants, d'analystes financiers et de stratégestes :

- Relation commerciale générale, compréhension des besoins, pertinence des contacts,
- Qualité des conseils de marchés et opportunités, suivi des conseils,
- Qualité de la recherche et des publications,
- Univers des valeurs couvertes, visites des sociétés et de leur direction.

Pour les équipes de négociateurs :

- Qualité des personnels, connaissance du marché et information sur les sociétés, confidentialité,
- Proposition de prix,
- Qualité des exécutions,
- Qualité du traitement des opérations, connectivité, technicité et réactivité.

Les directions « Compliance » et « Middle Office » de notre société disposent d'un droit de veto.

Accréditation d'un nouveau prestataire (intermédiaire ou contrepartie) transactionnel

La filiale de « Négociation » se charge d'instruire les dossiers d'habilitation et d'obtenir l'accord des directions « Risques » et « Compliance ». Lorsque le prestataire transactionnel (intermédiaire ou contrepartie) est habilité, il fait l'objet d'une notation lors du trimestre suivant.

Comités de suivi des prestataires (intermédiaires et contreparties) transactionnels

Ces comités de suivi ont lieu chaque trimestre, sous l'égide du responsable de la filiale de « Négociation ». Les objectifs de ces comités sont les suivants :

- Valider l'activité écoutée et la nouvelle sélection à mettre en œuvre pour le trimestre suivant,
- Décider de l'appartenance des prestataires à un groupe qui se verra confier un certain nombre de transactions,
- Définir les perspectives de l'activité.

Dans ces perspectives, les comités de suivi passent en revue les statistiques et notes attribuées à chaque prestataire et prennent les décisions qui en découlent.

Rapport sur les frais d'intermédiation

Il est tenu à la disposition des porteurs un rapport relatif aux frais d'intermédiation. Ce rapport est consultable à l'adresse internet suivante : www.amundi.com.

Politique de Rémunérations

1. Politique et pratiques de rémunération du personnel du gestionnaire

La politique de rémunération mise en place au sein de Amundi Asset Management est conforme aux dispositions en matière de rémunération mentionnées dans la directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (ci-après la « Directive AIFM »), et dans la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 concernant les OPCVM (ci-après la « Directive UCITS V »). Ces règles, portant sur les structures, les pratiques et la politique de rémunération du gestionnaire ont notamment pour but de contribuer à renforcer la gestion saine, efficace et maîtrisée des risques pesant tant sur la société de gestion que sur les fonds gérés.

De plus, la politique de rémunération est conforme au Règlement (UE) 2019/2088 (« SFDR »), intégrant le risque de développement durable et les critères ESG dans le plan de contrôle d'Amundi, avec des responsabilités réparties entre le premier niveau de contrôles effectué par les équipes de Gestion et le deuxième niveau de contrôles effectué par les équipes Risques, qui peuvent vérifier à tout moment le respect des objectifs et des contraintes ESG d'un fonds.

Cette politique s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération du Groupe Amundi, revue chaque année par son Comité des Rémunérations. Lors de la séance du 1^{er} février 2024, celui-ci a vérifié l'application de la politique applicable au titre de l'exercice 2023 et sa conformité avec les principes des Directives AIFM et UCITS V, et a approuvé la politique applicable au titre de l'exercice 2024.

La mise en œuvre de la politique de rémunération Amundi a fait l'objet, courant 2024, d'une évaluation interne, centrale et indépendante, conduite par l'Audit Interne Amundi.

1.1 Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel

Sur l'exercice 2024, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variables différées et non différées) versées par Amundi Asset Management à l'ensemble de son personnel (1 988 bénéficiaires¹) s'est élevé à 214 708 329 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par Amundi Asset Management sur l'exercice : 150 552 656 euros, soit 70% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe.
- Montant total des rémunérations variables différées (y compris actions de performance) et non différées versées par Amundi Asset Management sur l'exercice : 64 155 672 euros, soit 30% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

Par ailleurs, aucune somme correspondant à un retour sur investissement dans des parts de carried interest n'a été versée pour l'exercice.

Sur le total des rémunérations (fixes et variables différées et non différées) versées sur l'exercice, 23 746 888 euros concernaient les « cadres dirigeants et cadres supérieurs » (50 bénéficiaires), 17 290 937 euros concernaient les « gérants décisionnaires » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds gérés (59 bénéficiaires).

1.2 Incidences de la politique et des pratiques de rémunération sur le profil de risque et sur la gestion des conflits d'intérêt

Le Groupe Amundi s'est doté d'une politique et a mis en œuvre des pratiques de rémunération conformes aux dernières évolutions législatives, réglementaires et doctrinales issues des autorités de régulation pour l'ensemble de ses Sociétés de Gestion.

Le Groupe Amundi a également procédé à l'identification de son Personnel Identifié qui comprend l'ensemble des collaborateurs du Groupe Amundi exerçant un pouvoir de décision sur la gestion des sociétés ou des

¹ Nombre de collaborateurs (CDI, CDD) payés au cours de l'année, qu'ils aient été ou non encore présents au 31/12/2024.

OPCVM AMUNDI ACTIONS FONCIER

fonds gérés et susceptibles par conséquent d'avoir un impact significatif sur la performance ou le profil de risque.

Les rémunérations variables attribuées au personnel du Groupe Amundi sont déterminées en combinant l'évaluation des performances du collaborateur concerné, de l'unité opérationnelle auquel il appartient et des résultats d'ensemble du Groupe. Cette évaluation des performances individuelles prend en compte aussi bien des critères quantitatifs que qualitatifs, ainsi que le respect des règles de saine gestion des risques.

Les critères pris en compte pour l'évaluation des performances et l'attribution des rémunérations variables dépendent de la nature de la fonction exercée :

1. Fonctions de sélection et de gestion de portefeuille

Critères quantitatifs :

- RI/Sharpe sur 1, 3 et 5 ans
- Performance brute/absolue/relative des stratégies d'investissement (basées sur des composites GIPS) sur 1, 3, 5 ans, perspective principalement axée sur 1 an, ajustée sur le long terme (3,5 ans)
- Performance en fonction du risque basée sur RI/Sharpe sur 1, 3 et 5 ans
- Classements concurrentiels à travers les classements Morningstar
- Collecte nette / demande de soumission, mandats réussis
- Performance fees
- Quand cela est pertinent, évaluation ESG des fonds selon différentes agences de notation (Morningstar, CDP...)
- Respect de l'approche ESG « Beat the benchmark », de la politique d'exclusion ESG et de l'index de transition climatique

Critères qualitatifs :

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Qualité du management
- Innovation/développement produit
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Engagement commercial incluant la composante ESG dans les actions commerciales
- ESG :
 - Respect de la politique ESG et participation à l'offre Net-zero,
 - Intégration de l'ESG dans les processus d'investissement,
 - Capacité à promouvoir et diffuser la connaissance ESG en interne et en externe,
 - Participer à l'élargissement de l'offre et à l'innovation en matière ESG,
 - Aptitude à concilier la combinaison entre risque et ESG (le risque et le retour ajusté de l'ESG)

2. Fonctions commerciales

Critères quantitatifs :

- Collecte nette, notamment en matière d'ESG et de produits à impact
- Recettes
- Collecte brute
- Développement et fidélisation de la clientèle ; gamme de produits
- Nombre d'actions commerciales par an, notamment en matière de prospection,
- Nombre de clients contactés sur leur stratégie Net zero

Critères qualitatifs :

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Prise en compte conjointe des intérêts d'Amundi et des intérêts du client
- Sécurisation/ développement de l'activité
- Satisfaction client
- Qualité du management
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Esprit d'entreprise
- Aptitude à expliquer et promouvoir les politiques ESG ainsi que les solutions d'Amundi

3. Fonctions de support et de contrôle

En ce qui concerne les fonctions de contrôle, l'évaluation de la performance et les attributions de rémunération variable sont indépendantes de la performance des secteurs d'activités qu'elles contrôlent.

Les critères habituellement pris en compte sont les suivants :

- Principalement des critères liés à l'atteinte d'objectifs qui leur sont propres (maîtrise des risques, qualité des contrôles, réalisation de projets, amélioration des outils et systèmes etc.)
- Lorsque des critères financiers sont utilisés, ils tournent essentiellement autour de la gestion et l'optimisation des charges.

Les critères de performance ci-dessus énoncés, et notamment ceux appliqués au Personnel Identifié en charge de la gestion, s'inscrivent plus largement dans le respect de la réglementation applicable aux fonds gérés ainsi que de la politique d'investissement du comité d'investissement du gestionnaire.

En outre, le Groupe Amundi a mis en place, pour l'ensemble de son personnel, des mesures visant à aligner les rémunérations sur la performance et les risques à long terme, et à limiter les risques de conflits d'intérêts.

A ce titre, notamment :

- est mis en place un barème de différé, conforme aux exigences des Directives AIFM et UCITS V
- la partie différée de la rémunération variable des collaborateurs du Personnel Identifié est versée en instruments indexés à 100% sur la performance d'un panier de fonds représentatif
- l'acquisition définitive de la partie différée est liée à la situation financière d'Amundi, à la continuité d'emploi du collaborateur dans le groupe ainsi qu'à sa gestion saine et maîtrisée des risques sur toute la période d'acquisition.

Respect par l'OPC de critères relatifs aux objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

- Amundi produit une analyse ESG qui se traduit par la notation ESG de plus de 20 000 entreprises dans le monde², selon une échelle qui va de « A » (pour les émetteurs aux meilleures pratiques ESG) à « G » (pour les moins bonnes pratiques ESG). Le score ESG obtenu vise à mesurer la performance ESG d'un émetteur : capacité à anticiper et gérer les risques de durabilité ainsi que l'impact négatif potentiel de ses activités sur les facteurs de durabilité. Cette analyse est complétée par une politique d'engagement active auprès des émetteurs, en particulier sur les enjeux importants en matière de développement durable propres à leurs secteurs.
- Dans le cadre de sa responsabilité fiduciaire, Amundi a fixé des normes minimales et des politiques d'exclusion sur des sujets critiques en matière de durabilité³. Ces Normes Minimales et cette Politique d'Exclusion sont appliquées aux portefeuilles gérés activement et aux portefeuilles ESG passifs et toujours dans le respect des lois et des réglementations applicables.

Pour la gestion passive, l'application de la politique d'exclusion diffère entre les produits ESG et les produits non ESG⁴ :

- Pour les fonds passifs ESG : Tous les ETF ESG et fonds indiciels ESG appliquent les Normes Minimales et la Politique d'Exclusion d'Amundi,

² Sources Amundi Décembre 2024

³ Pour plus de détails se référer à la politique investissement responsable d'Amundi disponible sur le site www.amundi.fr

⁴ Pour une vue exhaustive du champ d'application de la Politique d'Exclusion d'Amundi, veuillez-vous référer aux tableaux présentés en annexe page 35 de la Politique Générale Investissement Responsable d'Amundi

OPCVM AMUNDI ACTIONS FONCIER

- Pour les fonds passifs non ESG : Le devoir fiduciaire consiste à reproduire le plus fidèlement possible un indice. Le gestionnaire de portefeuille dispose donc d'une marge de manœuvre limitée et doit respecter les objectifs contractuels afin que l'exposition passive soit en parfaite adéquation avec l'indice de référence demandé. Les fonds indiciels/ETF d'Amundi, répliquant des indices de référence standards (non ESG) n'appliquent pas d'exclusions systématiques au-delà de celles imposées par la réglementation.

Exclusions normatives liées aux conventions internationales :

- mines anti-personnel et bombes à sous-munitions⁵,
- armes chimiques et biologiques⁶,
- violation des principes du Pacte mondial des Nations Unies⁷.

Exclusions sectorielles :

- armement nucléaire,
- armes à uranium appauvri,
- charbon thermique⁸,
- hydrocarbures non conventionnels (représentant plus de 30% du chiffre d'affaires pour l'exploration et la production)⁹,
- tabac (*produits complets du tabac générant plus de 5% du chiffre d'affaires des entreprises*).

Concernant les politiques d'exclusions sectorielles :

- Charbon thermique

Amundi a mis en œuvre depuis 2016 une politique sectorielle spécifique générant l'exclusion de certaines entreprises et émetteurs. Chaque année depuis 2016, Amundi a renforcé sa politique d'exclusion du charbon (règles et seuils) dans la mesure où son élimination progressive (calendrier 2030/2040) est primordiale pour parvenir à la décarbonation de nos économies. Ces engagements découlent de la stratégie climat du groupe Crédit Agricole.

Amundi exclut :

- Les sociétés d'exploitation minières, de services publics et d'infrastructures de transport qui développent des projets de charbon thermique, bénéficiant d'un statut autorisé, et qui sont en phase de construction, Les entreprises dont les projets relatifs au charbon thermique sont à des stades de développement plus précoces, y compris ceux annoncés, proposés, et avec un statut préautorisé, font l'objet d'un suivi annuel.

Concernant l'extraction minière, Amundi exclut :

- Les entreprises générant plus de 20% de leur chiffre d'affaires grâce à l'extraction de charbon thermique,
- Les entreprises dont l'extraction annuelle de charbon thermique représente 70 millions de tonnes ou plus.

Pour les entreprises jugées trop exposées pour pouvoir sortir du charbon thermique au rythme approprié, Amundi exclut :

- Toutes les entreprises qui génèrent plus de 50% de leur chiffre d'affaires de l'extraction du charbon thermique et de la production d'électricité à partir de charbon thermique,
- Toutes les entreprises qui génèrent entre 20% et 50% de leur chiffre d'affaires de la production d'électricité à base de charbon thermique et de l'extraction de charbon thermique, et présentant une trajectoire de transition insuffisante¹⁰.

⁵ Conventions Ottawa (12/03/1997) et Oslo (12/03/2008).

⁶ Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction - 26/03/1972

⁷ Emetteurs qui violent de manière grave et répétée un ou plusieurs des dix principes du Pacte mondial des Nations Unies, sans prendre de mesures correctives crédibles

⁸ Développeurs, extraction minière, entreprises jugées trop exposées pour pouvoir sortir du charbon thermique au rythme escompté

⁹ Sables bitumeux, pétrole de schiste, gaz de schiste

¹⁰ Amundi effectue une analyse pour évaluer la qualité du plan d'élimination progressive.

OPCVM AMUNDI ACTIONS FONCIER

- Hydrocarbures non conventionnels

L'investissement dans les entreprises fortement exposées aux énergies fossiles entraîne de plus en plus de risques sociaux, environnementaux et économiques. L'exploration et la production pétrolière et gazière non conventionnelles sont exposées à des risques climatiques aigus. Cette politique est applicable à l'ensemble des stratégies de gestion active et toutes les stratégies ESG de gestion passive sur lesquelles Amundi applique une gestion discrétionnaire.

Amundi exclut :

- Les entreprises dont l'activité qui est liée à l'exploration et à la production d'hydrocarbures non conventionnels représente plus de 30% du chiffre d'affaires.

- Tabac

Amundi pénalise les émetteurs exposés à la chaîne de valeur du tabac en limitant leur note ESG et a mis en place une politique d'exclusion pour les entreprises productrices de cigarettes. Cette politique touche l'ensemble du secteur du tabac, y compris les fournisseurs, les fabricants de cigarettes et les détaillants. Elle est applicable à toutes les stratégies de gestion active et toutes les stratégies ESG de gestion passive sur lesquelles Amundi applique une gestion discrétionnaire.

La note ESG du secteur du tabac est plafonnée à E (sur l'échelle de notation allant de A à G). Cette politique s'applique aux entreprises impliquées dans les activités de fabrication, de fourniture et de distribution du tabac (seuils d'application : chiffre d'affaires supérieur à 10%).

Amundi exclut :

- Les entreprises qui fabriquent des produits complets du tabac (seuils d'application : chiffre d'affaires supérieurs à 5%), y compris les fabricants de cigarettes, car aucun produit ne peut être considéré comme exempt du travail des enfants.

Cette politique est applicable à l'ensemble des stratégies de gestion active et toutes les stratégies ESG de gestion passive sur lesquelles Amundi applique une gestion discrétionnaire.

- Armement nucléaire

Amundi restreint les investissements dans les entreprises exposées à l'armement nucléaire et notamment celles qui sont impliquées dans la production de composants clés/dédiés à l'arme nucléaire.

Amundi exclut :

- Les émetteurs impliqués dans la production, la vente et le stockage des armes nucléaires des Etats qui n'ont pas ratifié le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, ou des Etats signataires du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires mais qui ne sont pas membres de l'OTAN,
- Les émetteurs impliqués dans la production d'ogives nucléaires et/ou de missiles nucléaires complets, ainsi que dans les composants qui ont été développés et/ou modifiés de manière significative en vue d'une utilisation exclusive dans des armes nucléaires,
- Les émetteurs réalisant plus de 5% de leur chiffre d'affaires de la production ou de la vente d'armes nucléaires (à l'exception des composants à double usage et des plateformes de lancement).

- Armes à uranium appauvri

Bien qu'elles ne soient pas soumises à une interdiction ou à une restriction par un traité international, les armes à uranium appauvri sont considérées comme provoquant la libération de particules chimiquement toxiques et radioactives, représentant un danger à long terme pour l'environnement et la santé humaine.

En conséquence, Amundi exclut les émetteurs réalisant un chiffre d'affaires significatif, défini comme supérieur à 5% de leur chiffre d'affaires total, provenant de la production ou de la vente d'armes à uranium appauvri. Cette politique est applicable à toutes les stratégies de gestion active et toutes les stratégies ESG de gestion passive sur lesquelles Amundi a toute discrétion.

Pour plus d'informations sur les modalités de prise en compte des enjeux environnementaux (en particulier les enjeux liés au changement climatique), sociaux et de gouvernance (enjeux ESG) dans sa politique d'investissement, Amundi met à la disposition des investisseurs un rapport « Application de l'article 29 », disponible sur <https://legroupe.amundi.com> (Rubrique Documentation légale).

Règlements SFDR et Taxonomie

Article 8 – au titre de la Taxonomie

Conformément à son objectif et à sa politique d'investissement, l'OPC promeut des caractéristiques environnementales au sens de l'article 6 du Règlement sur la Taxonomie. Il peut investir partiellement dans des activités économiques qui contribuent à un ou plusieurs objectif(s) environnemental(aux) prescrit(s) à l'article 9 du Règlement sur la Taxonomie. L'OPC ne prend toutefois actuellement aucun engagement quant à une proportion minimale.

La Taxonomie a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental. La Taxonomie identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux : (i) atténuation du changement climatique, (ii) adaptation au changement climatique, (iii) utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines, (iv) transition vers une économie circulaire (déchets, prévention et recyclage), (v) prévention et réduction de la pollution, (vi) protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Afin d'établir le degré de durabilité environnementale d'un investissement, une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental lorsqu'elle contribue de manière substantielle à un ou plusieurs des six objectifs environnementaux, qu'elle ne nuit pas de manière significative à un ou plusieurs des objectifs environnementaux (principe du « do no significant harm » ou « DNSH »), qu'elle est réalisée dans le respect des garanties minimales prévues à l'article 18 du Règlement sur la Taxonomie et qu'elle respecte les critères d'examen technique qui ont été établis par la Commission européenne conformément au Règlement sur la Taxonomie.

Conformément à l'état actuel du Règlement sur la Taxonomie, la Société de gestion s'assure actuellement que les investissements ne nuisent pas de manière significative à tout autre objectif environnemental en mettant en œuvre des politiques d'exclusion par rapport aux émetteurs dont les pratiques environnementales et/ou sociales et/ou de gouvernance sont controversées.

Nonobstant ce qui précède, le principe « ne pas nuire de manière significative » (DNSH) s'applique uniquement aux investissements sous-jacents qui prennent en compte les critères de l'Union européenne pour les activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Bien que l'OPC puisse déjà détenir des investissements dans des activités économiques qualifiées d'activités durables sans être actuellement engagé à respecter une proportion minimale, la Société de gestion fera tout son possible pour communiquer cette proportion d'investissements dans des activités durables dès que cela sera raisonnablement possible après l'entrée en vigueur des normes techniques réglementaires (« RTS ») en ce qui concerne le contenu et la présentation des communications conformément aux articles 8(4), 9(6) et 11(5) du Règlement « Disclosure » tel que modifié par le Règlement sur la Taxonomie.

Cet engagement sera réalisé de manière progressive et continue, en intégrant les exigences du Règlement sur la Taxonomie dans le processus d'investissement dès que cela est raisonnablement possible. Cela conduira à un degré minimum d'alignement du portefeuille sur les activités durables, information qui sera mise à la disposition des investisseurs à ce moment-là.

Dans l'intervalle, le degré d'alignement sur les activités durables ne sera pas mis à la disposition des investisseurs.

Dès que la totalité des données sera disponible et que les méthodologies de calcul pertinentes seront finalisées, la description de la mesure dans laquelle les investissements sous-jacents sont réalisés dans des activités durables sera mise à la disposition des investisseurs. Ces informations, ainsi que celles relatives à la proportion d'activités habilitantes et transitoires, seront précisées dans une version ultérieure du prospectus.

OPCVM AMUNDI ACTIONS FONCIER

Article 8 – au titre du SFDR

Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier faisant partie du présent rapport de gestion sont disponibles en annexe.

Certification du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

AMUNDI ACTIONS FONCIER

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :
Amundi Asset Management

91-93, boulevard Pasteur
75015 PARIS

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 juillet 2025

Aux porteurs de parts du FCP AMUNDI ACTIONS FONCIER,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif AMUNDI ACTIONS FONCIER constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 31 juillet 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1 août 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les conséquences du changement de méthode comptable exposées dans l'annexe aux comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Compte tenu des délais d'obtention de certaines informations nécessaires à la finalisation de nos travaux, le présent rapport est daté du 17 mars 2026

Paris La Défense, le 17 mars 2026

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés

Nicolas SAINSART

Nicolas SAINSART

Comptes annuels

OPCVM AMUNDI ACTIONS FONCIER

Bilan Actif au 31/07/2025 en EUR	31/07/2025
Immobilisations corporelles nettes	
Titres financiers	
Actions et valeurs assimilées (A)	94 642 245,63
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	94 642 245,63
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	
Obligations convertibles en actions (B)	
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	
Obligations et valeurs assimilées (C)	
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	
Titres de créances (D)	
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	1 459 973,87
OPCVM	1 459 973,87
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	
Autres OPC et fonds d'investissements	
Dépôts (F)	
Instruments financiers à terme (G)	95 618,20
Opérations temporaires sur titres (H)	
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	
Créances représentatives de titres donnés en garantie	
Créances représentatives de titres financiers prêtés	
Titres financiers empruntés	
Titres financiers donnés en pension	
Autres opérations temporaires	
Prêts (I) (*)	
Autres actifs éligibles (J)	
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	96 197 837,70
Créances et comptes d'ajustement actifs	245 758,58
Comptes financiers	334 391,27
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	580 149,85
Total de l'actif I+II	96 777 987,55

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

OPCVM AMUNDI ACTIONS FONCIER

Bilan Passif au 31/07/2025 en EUR	31/07/2025
Capitaux propres :	
Capital	98 231 049,96
Report à nouveau sur revenu net	2 920,86
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	
Résultat net de l'exercice	-1 880 114,09
Capitaux propres I	96 353 856,73
Passifs de financement II (*)	
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	96 353 856,73
Passifs éligibles :	
Instruments financiers (A)	
Opérations de cession sur instruments financiers	
Opérations temporaires sur titres financiers	
Instruments financiers à terme (B)	95 618,26
Emprunts (C) (*)	
Autres passifs éligibles (D)	
Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)	95 618,26
Autres passifs :	
Dettes et comptes d'ajustement passifs	328 512,56
Concours bancaires	
Sous-total autres passifs IV	328 512,56
Total Passifs : I+II+III+IV	96 777 987,55

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

OPCVM AMUNDI ACTIONS FONCIER

Compte de résultat au 31/07/2025 en EUR	31/07/2025
Revenus financiers nets	
Produits sur opérations financières :	
Produits sur actions	2 861 621,89
Produits sur obligations	
Produits sur titres de créances	
Produits sur parts d'OPC	
Produits sur instruments financiers à terme	
Produits sur opérations temporaires sur titres	
Produits sur prêts et créances	
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	
Autres produits financiers	17 598,09
Sous-total produits sur opérations financières	2 879 219,98
Charges sur opérations financières :	
Charges sur opérations financières	
Charges sur instruments financiers à terme	
Charges sur opérations temporaires sur titres	
Charges sur emprunts	
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	
Charges sur passifs de financement	
Autres charges financières	-248,64
Sous-total charges sur opérations financières	-248,64
Total revenus financiers nets (A)	2 878 971,34
Autres produits :	
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	
Versements en garantie de capital ou de performance	
Autres produits	
Autres charges :	
Frais de gestion de la société de gestion	-1 566 694,07
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	
Impôts et taxes	
Autres charges	
Sous-total autres produits et autres charges (B)	-1 566 694,07
Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)	1 312 277,27
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	-44 110,60
Sous-total revenus nets I = (C+D)	1 268 166,67
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :	
Plus ou moins-values réalisées	-3 082 282,94
Frais de transactions externes et frais de cession	-217 415,73
Frais de recherche	
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	
Indemnités d'assurance perçues	
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	
Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	-3 299 698,67
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	127 101,70
Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)	-3 172 596,97

OPCVM AMUNDI ACTIONS FONCIER

Compte de résultat au 31/07/2025 en EUR	31/07/2025
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :	
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	-135 537,41
Ecart de change sur les comptes financiers en devises	6 835,67
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	
Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)	-128 701,74
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	153 017,95
Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)	24 316,21
Acomptes :	
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)	
Impôt sur le résultat V (*)	
Résultat net I + II + III + IV + V	-1 880 114,09

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Annexes aux comptes annuels

OPCVM AMUNDI ACTIONS FONCIER

A. Informations générales

A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

A1a. Stratégie et profil de gestion

Le FCP recherche un bon équilibre entre plus-value et rendement en investissant dans des sociétés de croissance exerçant leur activité dans les domaines fonciers, immobiliers et dans les secteurs qui s'y rattachent.

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

OPCVM AMUNDI ACTIONS FONCIER

A1b. Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	30/07/2021	29/07/2022	31/07/2023	31/07/2024	31/07/2025
Actif net Global en EUR	208 616 606,67	184 971 945,26	171 401 273,57	107 242 600,31	96 353 856,73
Part AMUNDI ACTIONS FONCIER I-C en EUR					
Actif net	132 478,21	110 041,47	88 647,50	100 761,10	99 389,08
Nombre de titres	1 000,000	1 000,000	1 000,000	1 000,000	1 000,000
Valeur liquidative unitaire	132,47	110,04	88,64	100,76	99,38
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	4,65	6,82	-6,78	-10,07	-3,26
Capitalisation unitaire sur revenu	1,20	1,79	1,06	1,73	1,80
Part AMUNDI ACTIONS FONCIER P-C en EUR					
Actif net	30 083 229,34	23 657 048,46	17 997 912,99	18 704 369,87	17 456 326,31
Nombre de titres	96 216,991	91 458,566	86 727,261	79 692,488	75 780,123
Valeur liquidative unitaire	312,66	258,66	207,52	234,70	230,35
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	11,00	16,08	-15,92	-23,56	-7,58
Capitalisation unitaire sur revenu	2,03	3,03	1,65	2,95	3,02
Part AMUNDI ACTIONS FONCIER P-D en EUR					
Actif net	150 978 171,63	115 413 758,28	85 575 258,67	88 304 961,34	78 687 807,72
Nombre de titres	745 948,983	693 650,605	650 893,289	598 195,957	550 466,642
Valeur liquidative unitaire	202,39	166,38	131,47	147,61	142,94
Plus et moins-values nettes unitaire non distribuées	13,50	23,92	13,72		
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes				-1,18	-4,70
Distribution unitaire sur revenu	1,33	2,00	1,06	1,86	1,88
Crédit d'impôt unitaire (1)	0,32	0,32	0,35	0,36	(1)

OPCVM AMUNDI ACTIONS FONCIER

	30/07/2021	29/07/2022	31/07/2023	31/07/2024	31/07/2025
Part AMUNDI ACTIONS FONCIER PERI-C en EUR					
Actif net	27 193 284,65	45 599 637,99	67 586 607,67	43 802,36	22 251,86
Nombre de titres	233 398,308	473 128,333	874 078,410	500,891	259,261
Valeur liquidative unitaire	116,51	96,37	77,32	87,44	85,82
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	4,14	5,99	-5,93	-8,77	-2,82
Capitalisation unitaire sur revenu	0,72	1,15	0,80	1,09	1,12
Part AMUNDI ACTIONS FONCIER R-C en EUR					
Actif net					101,49
Nombre de titres					1,000
Valeur liquidative unitaire					101,49
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes					-2,78
Capitalisation unitaire sur revenu					1,80
Part AMUNDI ACTIONS FONCIER Z-C en EUR					
Actif net	114 937,92	95 910,04	77 608,90	88 705,64	87 980,27
Nombre de titres	1,000	1,000	1,000	1,000	1,000
Valeur liquidative unitaire	114 937,92	95 910,04	77 608,90	88 705,64	87 980,27
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	4 040,14	5 930,34	-5 916,37	-8 833,40	-2 884,22
Capitalisation unitaire sur revenu	1 247,11	2 056,66	1 277,86	1 974,34	2 072,83

OPCVM AMUNDI ACTIONS FONCIER

	30/07/2021	29/07/2022	31/07/2023	31/07/2024	31/07/2025
Part AMUNDI ACTIONS FONCIER Z-D en EUR					
Actif net	114 504,92	95 549,02	75 237,84		
Nombre de titres	1,000	1,000	1,000		
Valeur liquidative unitaire	114 504,92	95 549,02	75 237,84		
Plus et moins- values nettes unitaire non distribuées	8 716,16	14 624,32	8 778,22		
Distribution unitaire sur revenu		2 049,36	1 260,69		
Crédit d'impôt unitaire (1)					
Capitalisation unitaire sur revenu	-3 309,33				

(1) Le crédit d'impôt unitaire ne sera déterminé qu'à la date de mise en distribution conformément aux dispositions fiscales en vigueur.

A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

1 Changements de méthodes comptables y compris de présentation en rapport avec l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable (Règlement ANC 2020- 07 modifié)

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

NB : les états concernés sont (outre le bilan et le compte de résultat) : B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement ; D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets et D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes.

Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent ; les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe.

Ces changements portent essentiellement sur :

- la structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers , les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- la suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- la suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- la distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- la comptabilisation des engagements sur changes à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- l'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- la présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- l'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- la suppression de l'agrégation des comptes pour les fonds à compartiments.

2 Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « Plus ou moins-values latentes ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

OPCVM AMUNDI ACTIONS FONCIER

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatifs à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPC, à l'exception des frais de transaction.

Une partie des frais de gestion peut être rétrocédée aux commercialisateurs avec lesquels la société de gestion a conclu des accords de commercialisation. Il s'agit de commercialisateurs appartenant ou non au même groupe que la société de gestion. Ces commissions sont calculées sur la base d'un pourcentage des frais de gestion financière et sont facturées à la société de gestion.

Les frais de transaction correspondent aux frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc...) prélevés sur l'OPC à l'occasion des opérations effectuées.

Les frais de fonctionnement et autres services sont prélevés sur une base forfaitaire. Par voie de conséquence, le taux forfaitaire mentionné ci-dessous peut être prélevé lorsque les frais réels sont inférieurs à celui-ci ; à l'inverse, si les frais réels sont supérieurs au taux affiché, le dépassement de ce taux est pris en charge par la société de gestion.

Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc...) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

A ces frais peuvent s'ajouter :

- des commissions de sur performance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPC a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPC ;
- des frais liés aux opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

OPCVM AMUNDI ACTIONS FONCIER

	Frais facturés à l'OPC	Assiette	Taux barème
P1	Frais de gestion financière	Actif net	Part I-C : 0,95% TTC maximum
			Part P-C : 1,43% TTC maximum
			Part P-D : 1,43% TTC maximum
			Part PERI-C : 1,43% TTC maximum
			Part R-C : 1,43% TTC maximum
			Part Z-C : 0,40% TTC maximum
			Part Z-D : 0,40% TTC maximum
P2	Frais de fonctionnement et autres services	Actif net	Part I-C : 0,10% TTC
			Part P-C : 0,12% TTC
			Part P-D : 0,12% TTC
			Part PERI-C : 0,12% TTC
			Part R-C : 0,12% TTC
			Part Z-C : 0,10% TTC
P3	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Non significatif
P4	Commission de mouvement	Néant	Néant
			Part I-C : 20,00% annuel maximum de la performance au-delà de celle de l'indice de référence, calculée selon la méthodologie de « l'actif de référence »
			Part P-C : 20,00% annuel maximum de la performance au-delà de celle de l'indice de référence, calculée selon la méthodologie de « l'actif de référence »

OPCVM AMUNDI ACTIONS FONCIER

P5	Commission de surperformance	Actif net	Part P-D : 20,00% annuel maximum de la performance au-delà de celle de l'indice de référence, calculée selon la méthodologie de « l'actif de référence »
			Part PERI-C : 20,00% annuel maximum de la performance au-delà de celle de l'indice de référence, calculée selon la méthodologie de « l'actif de référence »
			Part R-C : 20,00% annuel maximum de la performance au-delà de celle de l'indice de référence, calculée selon la méthodologie de « l'actif de référence »
			Part Z-C : 20,00% annuel maximum de la performance au-delà de celle de l'indice de référence, calculée selon la méthodologie de « l'actif de référence »
			Part Z-D : 20,00% annuel maximum de la performance au-delà de celle de l'indice de référence, calculée selon la méthodologie de « l'actif de référence »

Les coûts juridiques exceptionnels liés au recouvrement des créances de l'OPC pourront s'ajouter aux frais facturés à ce dernier et affichés ci-dessus.

Les frais de fonctionnement et de gestion sont directement imputés au compte de résultat de l'OPC.

Liste des frais de fonctionnement et autres services

- Frais et coûts d'enregistrement et de référencement
- Frais et coûts d'information clients et distributeurs (dont notamment les frais liés à la constitution et de diffusion de la documentation et des reportings réglementaires et les frais liés aux communications d'informations réglementaires aux distributeurs...)
- Frais et coûts des données
- Frais de commissariat aux comptes
- Frais liés au dépositaire et aux teneurs de compte
- Frais liés à la délégation de gestion administrative et comptable
- Frais d'audit, frais fiscaux (y compris avocat et expert externe - récupération de retenues à la source pour le compte du fonds, 'Tax agent' local...) et frais et coûts juridiques propres à l'OPC
- Frais et coûts liés au respect d'obligations réglementaires et aux reportings au régulateur (dont notamment les frais liés aux reportings, les cotisations aux Associations professionnelles obligatoires, les frais de fonctionnement du suivi des franchissements de seuils, les frais de fonctionnement du déploiement des politiques de vote aux Assemblées Générales...)
- Frais et coûts opérationnels
- Frais et coûts liés à la connaissance client

Tout ou partie de ces frais et coûts sont susceptibles de s'appliquer ou non en fonction des caractéristiques de l'OPC et/ou de la classe de part considérée.

Commission de surperformance :

Le calcul de la commission de surperformance s'applique au niveau de chaque part concernée et à chaque date d'établissement de la Valeur Liquidative. Celui-ci est basé sur la comparaison (ci-après la « Comparaison ») entre :

- L'actif net calculé au niveau de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) et
- L'actif de référence (ci-après « l'Actif de Référence ») qui représente et réplique l'actif net calculé au niveau de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) au 1er jour de la période d'observation, retraité des souscriptions/rachats à chaque valorisation, auquel est appliqué la performance de l'indicateur de référence (EPRA Europe Real Estate).

OPCVM AMUNDI ACTIONS FONCIER

Ainsi, à compter du 02 août 2021, la Comparaison est effectuée sur une période d'observation de cinq années maximum, dont la date anniversaire correspond au jour d'établissement de la dernière valeur liquidative du mois de juillet. Toutes les périodes d'observations qui s'ouvrent à compter du 02 août 2021 intègrent les nouvelles modalités ci-dessous.

Exceptionnellement pour la part R-C, la première période d'observation de 5 ans débute à compter de la date de création de cette part.

Au cours de la vie de la part, une nouvelle période d'observation s'ouvre :

- En cas de sous-performance annuelle constatée à la date anniversaire. La première année de cette période d'observation sera celle où a été constatée cette sous-performance. Cette dernière ne sortira de la période d'observation qu'à l'issue d'une période de 5 ans maximum.
- En cas de versement de la provision annuelle à une date anniversaire. Dans ce cas, une nouvelle période d'observation de 5 années maximum s'ouvre.

Toute sous-performance de plus de 5 ans est oubliée.

La commission de surperformance représentera 20% de l'écart entre l'actif net calculé au niveau de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) et l'Actif de Référence si les conditions cumulatives suivantes sont remplies :

- cet écart est positif ;
- la performance relative, depuis le début de la période d'observation telle que définie ci-dessus, de la part par rapport à l'actif de référence est positive ou nulle. Les sous-performances passées sur les 5 dernières années doivent ainsi être compensées avant qu'une provision puisse à nouveau être enregistrée

Cette commission fera l'objet d'une provision lors du calcul de la Valeur Liquidative.

En cas de rachat au cours de la période d'observation, la quote-part de la provision constituée, correspondant au nombre de parts rachetées, est définitivement acquise à la société de gestion. Celle-ci peut être versée à la société de gestion à chaque date anniversaire.

Si, au cours de la période d'observation, l'actif net calculé de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) est inférieur à celui de l'Actif de Référence, la commission de surperformance sera nulle et fera l'objet d'une reprise de provision lors du calcul de la Valeur Liquidative. Les reprises sur provision sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures.

Sur la période d'observation, toutes provisions telles que définies ci-dessus deviennent exigible à date d'anniversaire et seront payées à la Société de Gestion.

La commission de surperformance est perçue par la société de gestion même si la performance de la part sur la période d'observation est négative, tout en restant supérieure à la performance de celle de l'Actif de Référence

Swing pricing

Les souscriptions et les rachats significatifs peuvent avoir un impact sur la valeur liquidative en raison du coût de réaménagement du portefeuille lié aux transactions d'investissement et de désinvestissement. Ce coût peut provenir de l'écart entre le prix de transaction et le prix de valorisation, de taxes ou de frais de courtage.

Aux fins de préserver l'intérêt des porteurs présents dans l'OPC la Société de Gestion peut décider d'appliquer un mécanisme de Swing Pricing à l'OPC avec seuil de déclenchement.

Ainsi dès lors que le solde de souscriptions-rachats de toutes les parts confondues est supérieur en valeur absolue au seuil préétabli, il sera procédé à un ajustement de la Valeur Liquidative. Par conséquent, la Valeur Liquidative sera ajustée à la hausse (et respectivement à la baisse) si le solde des souscriptions-rachats est positif (et respectivement négatif) ; l'objectif est de limiter l'impact de ces souscriptions-rachats sur la Valeur Liquidative des porteurs présents dans le fonds.

Ce seuil de déclenchement est exprimé en pourcentage de l'actif total de l'OPC.

Le niveau du seuil de déclenchement ainsi que le facteur d'ajustement de la valeur liquidative sont déterminés par la Société de gestion, et ils sont revus à minima sur un rythme trimestriel.

En raison de l'application du Swing Pricing, la volatilité de l'OPC peut ne pas provenir uniquement des actifs détenus en portefeuille.

Conformément à la réglementation, seules les personnes en charge de sa mise en œuvre connaissent le détail de ce mécanisme, et notamment le pourcentage du seuil de déclenchement.

OPCVM AMUNDI ACTIONS FONCIER

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Conformément à la réglementation pour les parts ouvrant droit à distribution :

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part AMUNDI ACTIONS FONCIER Z-C	Capitalisation	Capitalisation
Part AMUNDI ACTIONS FONCIER P-D	Distribution	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion
Part AMUNDI ACTIONS FONCIER P-C	Capitalisation	Capitalisation
Part AMUNDI ACTIONS FONCIER R-C	Capitalisation	Capitalisation
Part AMUNDI ACTIONS FONCIER I-C	Capitalisation	Capitalisation
Part AMUNDI ACTIONS FONCIER PERI-C	Capitalisation	Capitalisation

OPCVM AMUNDI ACTIONS FONCIER

B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	31/07/2025
Capitaux propres début d'exercice	107 242 600,31
Flux de l'exercice :	
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	3 797 502,47
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-11 484 393,33
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	1 312 277,27
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	-3 299 698,67
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	-128 701,74
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-1 085 729,58
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes	
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes	
Autres éléments	
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	96 353 856,73

B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

OPCVM AMUNDI ACTIONS FONCIER

B3. Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

B3a. Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En parts	En montant
Part AMUNDI ACTIONS FONCIER I-C		
Parts souscrites durant l'exercice		
Parts rachetées durant l'exercice		
Solde net des souscriptions/rachats		
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1 000,000	
Part AMUNDI ACTIONS FONCIER P-C		
Parts souscrites durant l'exercice	7 694,391	1 803 762,19
Parts rachetées durant l'exercice	-11 606,756	-2 659 769,31
Solde net des souscriptions/rachats	-3 912,365	-856 007,12
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	75 780,123	
Part AMUNDI ACTIONS FONCIER P-D		
Parts souscrites durant l'exercice	13 878,210	1 992 833,92
Parts rachetées durant l'exercice	-61 607,525	-8 802 606,13
Solde net des souscriptions/rachats	-47 729,315	-6 809 772,21
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	550 466,642	
Part AMUNDI ACTIONS FONCIER PERI-C		
Parts souscrites durant l'exercice	9,054	806,36
Parts rachetées durant l'exercice	-250,684	-22 017,89
Solde net des souscriptions/rachats	-241,630	-21 211,53
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	259,261	
Part AMUNDI ACTIONS FONCIER R-C		
Parts souscrites durant l'exercice	1,000	100,00
Parts rachetées durant l'exercice		
Solde net des souscriptions/rachats	1,000	100,00
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1,000	
Part AMUNDI ACTIONS FONCIER Z-C		
Parts souscrites durant l'exercice		
Parts rachetées durant l'exercice		
Solde net des souscriptions/rachats		
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1,000	

OPCVM AMUNDI ACTIONS FONCIER

B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
Part AMUNDI ACTIONS FONCIER I-C Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part AMUNDI ACTIONS FONCIER P-C Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part AMUNDI ACTIONS FONCIER P-D Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part AMUNDI ACTIONS FONCIER PERI-C Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part AMUNDI ACTIONS FONCIER R-C Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part AMUNDI ACTIONS FONCIER Z-C Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	

B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

OPCVM AMUNDI ACTIONS FONCIER

B6. Ventilation de l'actif net par nature de parts

Libellé de la part Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées	Devise de la part	Actif net par part	Nombre de parts	Valeur liquidative
AMUNDI ACTIONS FONCIER I-C FR0012929446	Capitalisation	Capitalisation	EUR	99 389,08	1 000,000	99,38
AMUNDI ACTIONS FONCIER P-C FR0010716332	Capitalisation	Capitalisation	EUR	17 456 326,31	75 780,123	230,35
AMUNDI ACTIONS FONCIER P-D FR0000972655	Distribution	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion	EUR	78 687 807,72	550 466,642	142,94
AMUNDI ACTIONS FONCIER PERI-C FR0013436045	Capitalisation	Capitalisation	EUR	22 251,86	259,261	85,82
AMUNDI ACTIONS FONCIER R-C FR001400T6X1	Capitalisation	Capitalisation	EUR	101,49	1,000	101,49
AMUNDI ACTIONS FONCIER Z-C FR0013252814	Capitalisation	Capitalisation	EUR	87 980,27	1,000	87 980,27

OPCVM AMUNDI ACTIONS FONCIER

C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

C1a. Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1 ROYAUME-UNI +/-	Pays 2 FRANCE +/-	Pays 3 ALLEMAGNE +/-	Pays 4 SUEDE +/-	Pays 5 SUISSE +/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	94 642,25	26 011,39	17 273,95	14 067,93	11 447,83	7 812,51
Opérations temporaires sur titres						
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers						
Opérations temporaires sur titres						
Hors-bilan						
Futures	1 014,60	NA	NA	NA	NA	NA
Options		NA	NA	NA	NA	NA
Swaps		NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers		NA	NA	NA	NA	NA
Total	95 656,85					

C1b. Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Total						

OPCVM AMUNDI ACTIONS FONCIER

C1c. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts					
Obligations					
Titres de créances					
Opérations temporaires sur titres					
Comptes financiers	334,39				334,39
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers					
Opérations temporaires sur titres					
Emprunts					
Comptes financiers					
Hors-bilan					
Futures	NA				
Options	NA				
Swaps	NA				
Autres instruments financiers	NA				
Total					334,39

OPCVM AMUNDI ACTIONS FONCIER

C1d. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois] (*) +/-	]3 - 6 mois] (*) +/-	]6 - 12 mois] (*) +/-	]1 - 3 ans] (*) +/-	]3 - 5 ans] (*) +/-	]5 - 10 ans] (*) +/-	>10 ans (*) +/-
Actif							
Dépôts							
Obligations							
Titres de créances							
Opérations temporaires sur titres							
Comptes financiers	334,39						
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers							
Opérations temporaires sur titres							
Emprunts							
Comptes financiers							
Hors-bilan							
Futures							
Options							
Swaps							
Autres instruments							
Total	334,39						

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

OPCVM AMUNDI ACTIONS FONCIER

C1e. Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1 GBP +/-	Devise 2 SEK +/-	Devise 3 CHF +/-	Devise 4 NOK +/-	Devise N Autres devises +/-
Actif					
Dépôts					
Actions et valeurs assimilées	26 011,39	11 447,84	7 812,51		
Obligations et valeurs assimilées					
Titres de créances					
Opérations temporaires sur titres					
Créances	40,70	68,24	56,22		
Comptes financiers	260,78	37,60	21,20	0,94	0,24
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers					
Opérations temporaires sur titres					
Emprunts					
Dettes					
Comptes financiers					
Hors-bilan					
Devises à recevoir					
Devises à livrer					
Futures options swaps	-2 004,05	-2 624,27	-2 366,06		
Autres opérations					
Total	24 308,82	8 929,41	5 523,87	0,94	0,24

C1f. Exposition directe aux marchés de crédit

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions			
Obligations et valeurs assimilées			
Titres de créances			
Opérations temporaires sur titres			
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers			
Opérations temporaires sur titres			
Hors-bilan			
Dérivés de crédits			
Solde net			

OPCVM AMUNDI ACTIONS FONCIER

C1g. Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan Dépôts Instruments financiers à terme non compensés Créances représentatives de titres financiers reçus en pension Créances représentatives de titres donnés en garantie Créances représentatives de titres financiers prêtés Titres financiers empruntés Titres reçus en garantie Titres financiers donnés en pension Créances Collatéral espèces Dépôt de garantie espèces versé Opérations figurant au passif du bilan Dettes représentatives des titres donnés en pension Instruments financiers à terme non compensés Dettes Collatéral espèces		

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

OPCVM AMUNDI ACTIONS FONCIER

D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	31/07/2025
Créances		
	Dépôts de garantie en espèces	235 130,45
	Coupons et dividendes en espèces	10 628,13
Total des créances		245 758,58
Dettes		
	Frais de gestion fixe	250 451,46
	Autres dettes	78 061,10
Total des dettes		328 512,56
Total des créances et des dettes		-82 753,98

OPCVM AMUNDI ACTIONS FONCIER

D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	31/07/2025
Part AMUNDI ACTIONS FONCIER I-C	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	1 041,02
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,05
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	
Part AMUNDI ACTIONS FONCIER P-C	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	279 395,67
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,55
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	
Part AMUNDI ACTIONS FONCIER P-D	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	1 285 370,65
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,55
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	
Part AMUNDI ACTIONS FONCIER PERI-C	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	450,60
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,54
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	

OPCVM AMUNDI ACTIONS FONCIER

	31/07/2025
Part AMUNDI ACTIONS FONCIER R-C	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	0,26
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,52
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	
Part AMUNDI ACTIONS FONCIER Z-C	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	435,87
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,50
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	

D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/07/2025
Garanties reçues	
- dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	
Garanties données	
- dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	
Autres engagements hors bilan	
Total	

OPCVM AMUNDI ACTIONS FONCIER

D4. Autres informations

D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/07/2025
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

D4b. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/07/2025
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			1 459 973,87
	FR0014005XM0	AMUNDI EURO LIQUIDITY SELECT PART Z C	1 089,88
	FR0014005XL2	AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM RESPONSIBLE PART Z C	1 458 883,99
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			1 459 973,87

OPCVM AMUNDI ACTIONS FONCIER

D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/07/2025
Revenus nets	1 268 166,67
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	
Revenus de l'exercice à affecter	1 268 166,67
Report à nouveau	2 920,86
Sommes distribuables au titre du revenu net	1 271 087,53

Part AMUNDI ACTIONS FONCIER I-C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/07/2025
Revenus nets	1 800,28
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	
Revenus de l'exercice à affecter (**)	1 800,28
Report à nouveau	
Sommes distribuables au titre du revenu net	1 800,28
Affectation :	
Distribution	
Report à nouveau du revenu de l'exercice	
Capitalisation	1 800,28
Total	1 800,28
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	
Crédits d'impôt totaux	
Crédits d'impôt unitaires	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	

OPCVM AMUNDI ACTIONS FONCIER

Part AMUNDI ACTIONS FONCIER P-C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/07/2025
Revenus nets	229 284,90
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	
Revenus de l'exercice à affecter (**)	229 284,90
Report à nouveau	
Sommes distribuables au titre du revenu net	229 284,90
Affectation :	
Distribution	
Report à nouveau du revenu de l'exercice	
Capitalisation	229 284,90
Total	229 284,90
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	
Crédits d'impôt totaux	
Crédits d'impôt unitaires	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	

Part AMUNDI ACTIONS FONCIER P-D

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/07/2025
Revenus nets	1 034 714,57
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	
Revenus de l'exercice à affecter (**)	1 034 714,57
Report à nouveau	2 920,86
Sommes distribuables au titre du revenu net	1 037 635,43
Affectation :	
Distribution	1 034 877,29
Report à nouveau du revenu de l'exercice	2 758,14
Capitalisation	
Total	1 037 635,43
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	
Crédits d'impôt totaux	
Crédits d'impôt unitaires	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	550 466,642
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	1,88
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	135 263,69

OPCVM AMUNDI ACTIONS FONCIER

Part AMUNDI ACTIONS FONCIER PERI-C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/07/2025
Revenus nets	292,29
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	
Revenus de l'exercice à affecter (**)	292,29
Report à nouveau	
Sommes distribuables au titre du revenu net	292,29
Affectation :	
Distribution	
Report à nouveau du revenu de l'exercice	
Capitalisation	292,29
Total	292,29
* Information relative aux acomptes versés Montant unitaire Crédits d'impôt totaux Crédits d'impôt unitaires ** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution Nombre de parts Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	

Part AMUNDI ACTIONS FONCIER R-C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/07/2025
Revenus nets	1,80
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	
Revenus de l'exercice à affecter (**)	1,80
Report à nouveau	
Sommes distribuables au titre du revenu net	1,80
Affectation :	
Distribution	
Report à nouveau du revenu de l'exercice	
Capitalisation	1,80
Total	1,80
* Information relative aux acomptes versés Montant unitaire Crédits d'impôt totaux Crédits d'impôt unitaires ** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution Nombre de parts Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	

OPCVM AMUNDI ACTIONS FONCIER

Part AMUNDI ACTIONS FONCIER Z-C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/07/2025
Revenus nets	2 072,83
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	
Revenus de l'exercice à affecter (**)	2 072,83
Report à nouveau	
Sommes distribuables au titre du revenu net	2 072,83
Affectation :	
Distribution	
Report à nouveau du revenu de l'exercice	
Capitalisation	2 072,83
Total	2 072,83
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	
Crédits d'impôt totaux	
Crédits d'impôt unitaires	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	

OPCVM AMUNDI ACTIONS FONCIER

D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/07/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	-3 172 596,97
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice	
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	-3 172 596,97
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	-3 172 596,97

Part AMUNDI ACTIONS FONCIER I-C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/07/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	-3 266,22
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	-3 266,22
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	-3 266,22
Affectation :	
Distribution	
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	
Capitalisation	-3 266,22
Total	-3 266,22
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	

OPCVM AMUNDI ACTIONS FONCIER

Part AMUNDI ACTIONS FONCIER P-C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/07/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	-574 950,46
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	-574 950,46
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	-574 950,46
Affectation :	
Distribution	
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	
Capitalisation	-574 950,46
Total	-574 950,46
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	

Part AMUNDI ACTIONS FONCIER P-D

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/07/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	-2 590 760,30
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	-2 590 760,30
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	-2 590 760,30
Affectation :	
Distribution	
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	
Capitalisation	-2 590 760,30
Total	-2 590 760,30
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	

OPCVM AMUNDI ACTIONS FONCIER

Part AMUNDI ACTIONS FONCIER PERI-C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/07/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	-732,99
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	-732,99
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	-732,99
Affectation :	
Distribution	
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	
Capitalisation	-732,99
Total	-732,99
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	

Part AMUNDI ACTIONS FONCIER R-C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/07/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	-2,78
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	-2,78
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	-2,78
Affectation :	
Distribution	
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	
Capitalisation	-2,78
Total	-2,78
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	

OPCVM AMUNDI ACTIONS FONCIER

Part AMUNDI ACTIONS FONCIER Z-C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/07/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	-2 884,22
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	-2 884,22
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	-2 884,22
Affectation :	
Distribution	
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	
Capitalisation	-2 884,22
Total	-2 884,22
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	

E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES			94 642 245,63	98,22
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			94 642 245,63	98,22
FPI Bureautiques			5 449 975,81	5,66
DERWENT LONDON PLC	GBP	104 862	2 339 966,01	2,43
GECINA SA	EUR	36 079	3 110 009,80	3,23
FPI de détail			15 104 557,69	15,68
CARMILA	EUR	119 203	2 057 443,78	2,14
EUROCOMMERCIAL PROPERTIES NV	EUR	60 158	1 615 242,30	1,68
HAMMERSON PLC	GBP	344 299	1 182 296,25	1,23
KLEPIERRE	EUR	72 655	2 438 301,80	2,53
MERCIALYS	EUR	36 869	400 397,34	0,42
SHAFTESBURY CAPITAL PLC	GBP	1 274 527	2 331 254,14	2,42
UNIBAIL-RODAMCO-WESTFIELD	EUR	59 592	5 079 622,08	5,26
FPI Industrielles			8 704 652,93	9,03
LONDONMETRIC PROPERTY PLC	GBP	1 086 914	2 400 284,13	2,49
MONTEA NV	EUR	7 782	509 721,00	0,53
SEGRO PLC	GBP	599 238	4 485 451,28	4,65
WAREHOUSES DE PAUW SCA	EUR	63 801	1 309 196,52	1,36
FPI résidentielles			2 732 714,70	2,84

OPCVM AMUNDI ACTIONS FONCIER

IRISH RESIDENTIAL PROPERTIES	EUR	602 549	588 087,82	0,61
UNITE GROUP PLC/THE	GBP	247 814	2 144 626,88	2,23
FPI Soins de Santé			2 959 383,50	3,07
AEDIFICA	EUR	23 503	1 520 644,10	1,58
COFINIMMO	EUR	18 844	1 438 739,40	1,49
FPI spécialisé			1 910 645,58	1,98
BIG YELLOW GROUP PLC	GBP	176 551	1 910 645,58	1,98
Gestion et promotion immobilière			1 711 599,17	1,78
CIBUS NORDIC REAL ESTATE AB	SEK	75 997	1 180 373,44	1,23
SVEAFSTIGHETER AB	SEK	157 487	531 225,73	0,55
Gestion immobilière et développement			35 106 204,76	36,43
AROUNDTOWN SA	EUR	520 873	1 652 209,16	1,71
CASTELLUM AB	SEK	303 406	3 033 897,03	3,15
CATENA AB	SEK	44 188	1 752 393,25	1,82
CTP NV	EUR	88 293	1 645 781,52	1,71
GRAINGER PLC	GBP	652 038	1 549 240,48	1,61
LEG IMMOBILIEN SE	EUR	49 474	3 450 811,50	3,58
NYFOSA AB	SEK	196 394	1 496 171,15	1,55
PSP SWISS PROPERTY AG-REG	CHF	28 377	4 216 552,29	4,38

OPCVM AMUNDI ACTIONS FONCIER

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
SWISS PRIME SITE-REG	CHF	29 681	3 595 955,02	3,73
TAG IMMOBILIEN AG	EUR	216 579	3 060 261,27	3,18
VONOVIA SE	EUR	277 011	7 556 860,08	7,83
WHLBORGES FASTIGHETER AB	SEK	243 140	2 096 072,01	2,18
Immobilier			4 994 251,44	5,18
TRITAX BIG BOX REIT PLC	GBP	2 073 774	3 387 955,44	3,51
XIOR STUDENT HOUSING NV	EUR	51 816	1 606 296,00	1,67
XIOR STUDENT HOUSING NV RTS	EUR	19 770		0,00
Produits pour l'industrie du bâtiment			1 357 702,11	1,41
PANDOX AB	SEK	86 764	1 357 702,11	1,41
Sociétés d'investissement immobilier cotées (SIIC)			14 610 557,94	15,16
ARGAN	EUR	15 725	1 036 277,50	1,08
BRITISH LAND CO PLC	GBP	228 526	923 721,70	0,96
COVIVIO	EUR	55 345	3 151 897,75	3,27
INMOBILIARIA COLONIAL SOCIMI	EUR	256 161	1 492 137,83	1,55
LAND SECURITIES GROUP PLC	GBP	502 607	3 355 943,38	3,48
MERLIN PROPERTIES SOCIMI SA	EUR	381 821	4 650 579,78	4,82
TITRES D'OPC			1 459 973,87	1,52
OPCVM			1 459 973,87	1,52
Gestion collective			1 459 973,87	1,52
AMUNDI EURO LIQUIDITY SELECT PART Z C	EUR	0,001	1 089,88	0,00
AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM RESPONSIBLE PART Z C	EUR	13,439	1 458 883,99	1,52
Total			96 102 219,50	99,74

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
Total						

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

OPCVM AMUNDI ACTIONS FONCIER

E3. Inventaire des instruments financiers à terme

E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
EURO STOXX 50 0925	19	1 900,00		1 014 600,00
Sous-total 1.		1 900,00		1 014 600,00
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total		1 900,00		1 014 600,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

OPCVM AMUNDI ACTIONS FONCIER

E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
KE EURSEK 0925	-21		-46 050,01	-2 624 271,53
RF EURCHF 0925	-19	18 069,45		-2 366 056,06
RP EURGBP 0925	-16		-29 598,80	-2 004 046,71
Sous-total 1.		18 069,45	-75 648,81	-6 994 374,30
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total		18 069,45	-75 648,81	-6 994 374,30

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

OPCVM AMUNDI ACTIONS FONCIER

E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie de part

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	96 102 219,50
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	
Total instruments financiers à terme - actions	1 900,00
Total instruments financiers à terme - taux	
Total instruments financiers à terme - change	-57 579,36
Total instruments financiers à terme - crédit	
Total instruments financiers à terme - autres expositions	
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	
Autres actifs (+)	655 798,60
Autres passifs (-)	-348 482,01
Passifs de financement (-)	
Total = actif net	96 353 856,73

OPCVM AMUNDI ACTIONS FONCIER

Libellé de la part	Devise de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative
Part AMUNDI ACTIONS FONCIER I-C	EUR	1 000,000	99,38
Part AMUNDI ACTIONS FONCIER P-C	EUR	75 780,123	230,35
Part AMUNDI ACTIONS FONCIER P-D	EUR	550 466,642	142,94
Part AMUNDI ACTIONS FONCIER PERI-C	EUR	259,261	85,82
Part AMUNDI ACTIONS FONCIER R-C	EUR	1,000	101,49
Part AMUNDI ACTIONS FONCIER Z-C	EUR	1,000	87 980,27

AMUNDI ACTIONS FONCIER

COMPTES ANNUELS

31/07/2024

BILAN ACTIF AU 31/07/2024 EN EUR

	31/07/2024	31/07/2023
IMMOBILISATIONS NETTES	0,00	0,00
DÉPÔTS	0,00	0,00
INSTRUMENTS FINANCIERS	106 844 759,12	171 096 903,62
Actions et valeurs assimilées	105 998 191,06	161 490 546,05
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	105 998 191,06	161 490 546,05
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	696 928,26	9 329 781,79
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	696 928,26	9 329 781,79
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays	0,00	0,00
Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	149 639,80	276 575,78
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	149 639,80	276 575,78
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
CRÉANCES	305 239,63	1 355 144,02
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	305 239,63	1 355 144,02
COMPTES FINANCIERS	415 186,37	570 021,76
Liquidités	415 186,37	570 021,76
TOTAL DE L'ACTIF	107 565 185,12	173 022 069,40

BILAN PASSIF AU 31/07/2024 EN EUR

	31/07/2024	31/07/2023
CAPITAUX PROPRES		
Capital	108 496 506,48	167 495 226,59
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	8 209 322,17	15 588 349,65
Report à nouveau (a)	3 528,72	3 002,52
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-10 818 922,40	-13 226 423,05
Résultat de l'exercice (a,b)	1 352 165,34	1 541 117,86
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	107 242 600,31	171 401 273,57
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	149 639,87	276 575,85
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	149 639,87	276 575,85
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	149 639,87	276 575,85
Autres opérations	0,00	0,00
DETTES	172 944,94	1 344 219,98
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	172 944,94	1 344 219,98
COMPTES FINANCIERS	0,00	0,00
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	107 565 185,12	173 022 069,40

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 31/07/2024 EN EUR

	31/07/2024	31/07/2023
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
KE EURSEK 0923	0,00	7 108 086,97
EURO STOXX 50 0923	0,00	6 788 960,00
RF EURCHF 0923	0,00	3 500 915,51
RP EURGBP 0923	0,00	8 892 089,22
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
RP EURGBP 0924	2 753 917,15	0,00
RF EURCHF 0924	3 486 956,07	0,00
KE EURSEK 0924	2 747 036,00	0,00
EURO STOXX 50 0924	489 800,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

COMPTE DE RÉSULTAT AU 31/07/2024 EN EUR

	31/07/2024	31/07/2023
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	26 732,78	67 414,37
Produits sur actions et valeurs assimilées	3 114 356,52	4 840 710,61
Produits sur obligations et valeurs assimilées	5 425,74	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	3 146 515,04	4 908 124,98
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	9 384,91	5 766,79
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	9 384,91	5 766,79
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	3 137 130,13	4 902 358,19
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	1 707 129,35	3 586 552,02
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	1 430 000,78	1 315 806,17
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-77 835,44	225 311,69
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	1 352 165,34	1 541 117,86

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :**Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**Les Swaps :**

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0013257235 - Part AMUNDI ACTIONS FONCIER D2 Z-D : Taux de frais maximum de 0.50% TTC à partir du 03/04/2024 contre 0.45% TTC auparavant.

FR0000972655 - Part AMINDI ACTIONS FONCIER D1 P-D : Taux de frais maximum de 1.55% TTC à partir du 03/04/2024 contre 1.50% TTC auparavant.

FR0013436045 - Part AMUNDI ACTIONS FONCIER C5 PERI C : Taux de frais maximum de 1.55% TTC à partir du 03/04/2024 contre 1.50% TTC auparavant.

FR0013252814 - Part AMUNDI ACTIONS FONCIER C4 Z-C : Taux de frais maximum de 0.50% TTC à partir du 03/04/2024 contre 0.45% TTC auparavant.

FR0012929446 - Part AMUNDI ACTIONS FONCIER C2 I-C : Taux de frais maximum de 1.05% TTC à partir du 03/04/2024 contre 1.00% TTC auparavant.

FR0010716332 - Part AMUNDI ACTIONS FONCIER C1 P-C : Taux de frais maximum de 1.55% TTC à partir du 03/04/2024 contre 1.50% TTC auparavant.

- Commission de surperformance :

Le calcul de la commission de surperformance s'applique au niveau de chaque part concernée et à chaque date d'établissement de la Valeur Liquidative.

Celui-ci est basé sur la comparaison (ci-après la « Comparaison ») entre :

- L'actif net calculé au niveau de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) et
- L'actif de référence (ci-après « l'Actif de Référence ») qui représente et réplique l'actif net calculé au niveau de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) au 1er jour de la période d'observation, retraits des souscriptions/rachats à chaque valorisation, auquel est appliqué la performance de l'indicateur de référence (EPRA Europe Real Estate).

Ainsi, à compter du 02 août 2021, la Comparaison est effectuée sur une période d'observation de cinq années maximum, dont la date anniversaire correspond au jour d'établissement de la dernière valeur liquidative du mois de juillet. Toutes les périodes d'observations qui s'ouvrent à compter du 02 août 2021 intègrent les nouvelles modalités ci-dessous.

Au cours de la vie de la part, une nouvelle période d'observation s'ouvre :

- En cas de sous-performance annuelle constatée à la date anniversaire. La première année de cette période d'observation sera celle où a été constatée cette sous-performance. Cette dernière ne sortira de la période d'observation qu'à l'issue d'une période de 5 ans maximum.
- En cas de versement de la provision annuelle à une date anniversaire. Dans ce cas, une nouvelle période d'observation de 5 années maximum s'ouvre.

Toute sous-performance de plus de 5 ans est oubliée.

La commission de surperformance représentera 20% de l'écart entre l'actif net calculé au niveau de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) et l'Actif de Référence si les conditions cumulatives suivantes sont remplies :

- cet écart est positif ;
- la performance relative, depuis le début de la période d'observation telle que définie ci-dessus, de la part par rapport à l'actif de référence est positive ou nulle. Les sous-performances passées sur les 5 dernières années doivent ainsi être compensées avant qu'une provision puisse à nouveau être enregistrée

Cette commission fera l'objet d'une provision lors du calcul de la Valeur Liquidative.

En cas de rachat au cours de la période d'observation, la quote-part de la provision constituée, correspondant au nombre de parts rachetées, est définitivement acquise à la société de gestion. Celle-ci peut être versée à la société de gestion à chaque date anniversaire.

Si, au cours de la période d'observation, l'actif net calculé de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) est inférieur à celui de l'Actif de Référence, la commission de surperformance sera nulle et fera l'objet d'une reprise de provision lors du calcul de la Valeur Liquidative. Les reprises sur provision sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures.

Sur la période d'observation, toutes provisions telles que définies ci-dessus deviennent exigible à date d'anniversaire et seront payées à la Société de Gestion.

La commission de surperformance est perçue par la société de gestion même si la performance de la part sur la période d'observation est négative, tout en restant supérieure à la performance de celle de l'Actif de Référence.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus. Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Parts AMINDI ACTIONS FONCIER D1 P-D	Distribution	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion
Parts AMUNDI ACTIONS FONCIER C1 P-C	Capitalisation	Capitalisation
Parts AMUNDI ACTIONS FONCIER C2 I-C	Capitalisation	Capitalisation
Parts AMUNDI ACTIONS FONCIER C4 Z-C	Capitalisation	Capitalisation
Parts AMUNDI ACTIONS FONCIER C5 PERI C	Capitalisation	Capitalisation

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 31/07/2024 EN EUR

	31/07/2024	31/07/2023
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	171 401 273,57	184 971 945,26
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	5 409 673,66	35 956 410,26
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-81 073 502,59	-11 569 525,91
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	2 827 517,61	2 656 619,75
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-19 344 224,67	-16 204 680,56
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	658 646,77	3 601 670,14
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-519 788,89	-1 115 517,27
Frais de transactions	-230 276,92	-283 673,06
Différences de change	231 036,05	-2 250 911,46
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	27 431 596,45	-23 213 895,70
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>-1 472 478,06</i>	<i>-28 904 074,51</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>28 904 074,51</i>	<i>5 690 178,81</i>
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	-309 656,85	-1 102 266,74
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>-46 027,36</i>	<i>263 629,49</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>-263 629,49</i>	<i>-1 365 896,23</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-669 694,66	-1 360 707,31
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	1 430 000,78	1 315 806,17
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	107 242 600,31	171 401 273,57

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	0,00	0,00
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS		
Actions	489 800,00	0,46
Change	8 987 909,22	8,38
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	9 477 709,22	8,84

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	415 186,37	0,39
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	415 186,37	0,39	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 GBP		Devise 2 SEK		Devise 3 CHF		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	34 200 102,50	31,89	12 382 172,43	11,55	6 414 356,15	5,98	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	85 742,33	0,08	75 954,30	0,07	109 289,80	0,10	0,00	0,00
Comptes financiers	225 234,87	0,21	43 155,87	0,04	92 444,56	0,09	2 851,82	0,00
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	2 753 917,15	2,57	2 747 036,00	2,56	3 486 956,07	3,25	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	31/07/2024
CRÉANCES		
	Dépôts de garantie en espèces	282 981,19
	Coupons et dividendes en espèces	22 258,44
TOTAL DES CRÉANCES		305 239,63
DETTES		
	Frais de gestion fixe	149 155,51
	Frais de gestion variable	42,18
	Autres dettes	23 747,25
TOTAL DES DETTES		172 944,94
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		132 294,69

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part AMINDI ACTIONS FONCIER D1 P-D		
Parts souscrites durant l'exercice	11 761,228	1 611 716,60
Parts rachetées durant l'exercice	-64 458,560	-8 840 649,55
Solde net des souscriptions/rachats	-52 697,332	-7 228 932,95
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	598 195,957	
Part AMUNDI ACTIONS FONCIER C1 P-C		
Parts souscrites durant l'exercice	5 551,517	1 229 825,31
Parts rachetées durant l'exercice	-12 586,290	-2 744 289,17
Solde net des souscriptions/rachats	-7 034,773	-1 514 463,86
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	79 692,488	
Part AMUNDI ACTIONS FONCIER C2 I-C		
Parts souscrites durant l'exercice	0,00	0,00
Parts rachetées durant l'exercice	0,00	0,00
Solde net des souscriptions/rachats	0,00	0,00
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1 000,000	
Part AMUNDI ACTIONS FONCIER C4 Z-C		
Parts souscrites durant l'exercice	0,00	0,00
Parts rachetées durant l'exercice	0,00	0,00
Solde net des souscriptions/rachats	0,00	0,00
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1,000	
Part AMUNDI ACTIONS FONCIER C5 PERI C		
Parts souscrites durant l'exercice	33 640,589	2 568 131,75
Parts rachetées durant l'exercice	-907 218,108	-69 411 024,80
Solde net des souscriptions/rachats	-873 577,519	-66 842 893,05
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	500,891	
Part AMUNDI ACTIONS FONCIER D2 Z-D		
Parts souscrites durant l'exercice	0,00	0,00
Parts rachetées durant l'exercice	-1,000	-77 539,07
Solde net des souscriptions/rachats	-1,000	-77 539,07
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	0,00	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part AMINDI ACTIONS FONCIER D1 P-D	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part AMUNDI ACTIONS FONCIER C1 P-C	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part AMUNDI ACTIONS FONCIER C2 I-C	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part AMUNDI ACTIONS FONCIER C4 Z-C	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part AMUNDI ACTIONS FONCIER C5 PERI C	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part AMUNDI ACTIONS FONCIER D2 Z-D	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION

	31/07/2024
Parts AMINDI ACTIONS FONCIER D1 P-D	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	1 302 013,02
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,52
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	30,62
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts AMUNDI ACTIONS FONCIER C1 P-C	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	275 121,19
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,52
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	10,08
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts AMUNDI ACTIONS FONCIER C2 I-C	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	949,56
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,02
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts AMUNDI ACTIONS FONCIER C4 Z-C	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	382,98
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,47
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »

3.7. FRAIS DE GESTION

	31/07/2024
Parts AMUNDI ACTIONS FONCIER C5 PERI C	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	128 521,06
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,50
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	1,49
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts AMUNDI ACTIONS FONCIER D2 Z-D	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	99,35
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,45
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/07/2024
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	31/07/2024
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/07/2024
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			696 928,26
	FR0014005XL2	AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI PART Z C	606 976,52
	FR0014005XM0	AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI PART Z C	89 951,74
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			696 928,26

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	31/07/2024	31/07/2023
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	3 528,72	3 002,52
Résultat	1 352 165,34	1 541 117,86
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	0,00	0,00
Total	1 355 694,06	1 544 120,38

	31/07/2024	31/07/2023
Parts AMINDI ACTIONS FONCIER D1 P-D		
Affectation		
Distribution	1 112 644,48	689 946,89
Report à nouveau de l'exercice	3 174,12	3 839,61
Capitalisation	0,00	0,00
Total	1 115 818,60	693 786,50
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	598 195,957	650 893,289
Distribution unitaire	1,86	1,06
Crédit d'impôt		
Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat	210 994,05	218 344,64

	31/07/2024	31/07/2023
Parts AMUNDI ACTIONS FONCIER C1 P-C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	235 619,81	143 581,97
Total	235 619,81	143 581,97

	31/07/2024	31/07/2023
Parts AMUNDI ACTIONS FONCIER C2 I-C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	1 734,10	1 063,93
Total	1 734,10	1 063,93

	31/07/2024	31/07/2023
Parts AMUNDI ACTIONS FONCIER C4 Z-C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	1 974,34	1 277,86
Total	1 974,34	1 277,86

	31/07/2024	31/07/2023
Parts AMUNDI ACTIONS FONCIER C5 PERI C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	547,21	703 149,43
Total	547,21	703 149,43

	31/07/2024	31/07/2023
Parts AMUNDI ACTIONS FONCIER D2 Z-D		
Affectation		
Distribution	0,00	1 260,69
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	0,00	0,00
Total	0,00	1 260,69
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	0,00	1,000
Distribution unitaire	0,00	1 260,69
Crédit d'impôt		
Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat	0,00	191,97

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	31/07/2024	31/07/2023
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	8 209 322,17	15 588 349,65
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-10 818 922,40	-13 226 423,05
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	-2 609 600,23	2 361 926,60

	31/07/2024	31/07/2023
Parts AMINDI ACTIONS FONCIER D1 P-D		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	8 932 512,16
Capitalisation	-708 272,34	0,00
Total	-708 272,34	8 932 512,16

	31/07/2024	31/07/2023
Parts AMUNDI ACTIONS FONCIER C1 P-C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-1 878 021,17	-1 380 775,15
Total	-1 878 021,17	-1 380 775,15

	31/07/2024	31/07/2023
Parts AMUNDI ACTIONS FONCIER C2 I-C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-10 077,95	-6 780,17
Total	-10 077,95	-6 780,17

	31/07/2024	31/07/2023
Parts AMUNDI ACTIONS FONCIER C4 Z-C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-8 833,40	-5 916,37
Total	-8 833,40	-5 916,37

	31/07/2024	31/07/2023
Parts AMUNDI ACTIONS FONCIER C5 PERI C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-4 395,37	-5 185 892,09
Total	-4 395,37	-5 185 892,09

	31/07/2024	31/07/2023
Parts AMUNDI ACTIONS FONCIER D2 Z-D		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	8 778,22
Capitalisation	0,00	0,00
Total	0,00	8 778,22

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2020	30/07/2021	29/07/2022	31/07/2023	31/07/2024
Actif net Global en EUR	178 574 458,74	208 616 606,67	184 971 945,26	171 401 273,57	107 242 600,31
Parts AMINDI ACTIONS FONCIER D1 P-D en EUR					
Actif net	137 826 290,81	150 978 171,63	115 413 758,28	85 575 258,67	88 304 961,34
Nombre de titres	770 506,873	745 948,983	693 650,605	650 893,289	598 195,957
Valeur liquidative unitaire	178,87	202,39	166,38	131,47	147,61
Distribution unitaire sur +/- valeurs nettes	3,77	0,00	0,00	0,00	0,00
+/- valeurs nettes unitaire non distribuées	6,31	13,50	23,92	13,72	0,00
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes	0,00	0,00	0,00	0,00	-1,18
Distribution unitaire sur résultat	0,83	1,33	2,00	1,06	1,86
Crédit d'impôt unitaire	0,202	0,318	0,32	0,345	0,00 (*)
Parts AMUNDI ACTIONS FONCIER C1 P-C en EUR					
Actif net	27 463 930,31	30 083 229,34	23 657 048,46	17 997 912,99	18 704 369,87
Nombre de titres	101 936,515	96 216,991	91 458,566	86 727,261	79 692,488
Valeur liquidative unitaire	269,42	312,66	258,66	207,52	234,70
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes	-21,27	11,00	16,08	-15,92	-23,56
Capitalisation unitaire sur résultat	1,09	2,03	3,03	1,65	2,95
Parts AMUNDI ACTIONS FONCIER C2 I-C en EUR					
Actif net	113 828,09	132 478,21	110 041,47	88 647,50	100 761,10
Nombre de titres	1 000,000	1 000,000	1 000,000	1 000,000	1 000,000
Valeur liquidative unitaire	113,82	132,47	110,04	88,64	100,76
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes	-8,96	4,65	6,82	-6,78	-10,07
Capitalisation unitaire sur résultat	0,96	1,20	1,79	1,06	1,73

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2020	30/07/2021	29/07/2022	31/07/2023	31/07/2024
Parts AMUNDI ACTIONS FONCIER C4 Z-C en EUR					
Actif net	98 550,48	114 937,92	95 910,04	77 608,90	88 705,64
Nombre de titres	1,000	1,000	1,000	1,000	1,000
Valeur liquidative unitaire	98 550,48	114 937,92	95 910,04	77 608,90	88 705,64
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes	-7 698,06	4 040,14	5 930,34	-5 916,37	-8 833,40
Capitalisation unitaire sur résultat	1 557,57	1 247,11	2 056,66	1 277,86	1 974,34
Parts AMUNDI ACTIONS FONCIER C5 PERI C en EUR					
Actif net	12 972 776,67	27 193 284,65	45 599 637,99	67 586 607,67	43 802,36
Nombre de titres	129 213,756	233 398,308	473 128,333	874 078,410	500,891
Valeur liquidative unitaire	100,39	116,51	96,37	77,32	87,44
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes	-7,91	4,14	5,99	-5,93	-8,77
Capitalisation unitaire sur résultat	0,58	0,72	1,15	0,80	1,09
Parts AMUNDI ACTIONS FONCIER D2 Z-D en EUR					
Actif net	99 082,38	114 504,92	95 549,02	75 237,84	0,00
Nombre de titres	1,000	1,000	1,000	1,000	0,00
Valeur liquidative unitaire	99 082,38	114 504,92	95 549,02	75 237,84	0,00
+/- valeurs nettes unitaire non distribuées	0,00	8 716,16	14 624,32	8 778,22	0,00
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes	-4 854,20	0,00	0,00	0,00	0,00
Distribution unitaire sur résultat	1 043,61	0,00	2 049,36	1 260,69	0,00
Crédit d'impôt unitaire	110,11	0,00	0,00	0,00	0,00
Capitalisation unitaire sur résultat	0,00	-3 309,33	0,00	0,00	0,00

(*) Le crédit d'impôt unitaire ne sera déterminé qu'à la date de mise en distribution, conformément aux dispositions fiscales en vigueur.

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
LEG IMMOBILIEN SE	EUR	71 298	5 765 156,28	5,38
TAG IMMOBILIEN AG	EUR	149 755	2 089 082,25	1,95
VONOVIA SE	EUR	365 287	10 377 803,67	9,67
TOTAL ALLEMAGNE			18 232 042,20	17,00
BELGIQUE				
AEDIFICA	EUR	27 198	1 599 242,40	1,49
COFINIMMO	EUR	6 431	382 322,95	0,36
MONTEA NV	EUR	18 575	1 487 857,50	1,39
WAREHOUSES DE PAUW SCA	EUR	104 452	2 619 656,16	2,44
TOTAL BELGIQUE			6 089 079,01	5,68
ESPAGNE				
MERLIN PROPERTIES SOCIMI SA	EUR	358 137	3 778 345,35	3,52
TOTAL ESPAGNE			3 778 345,35	3,52
FINLANDE				
KOJAMO OYJ	EUR	77 310	706 999,95	0,66
TOTAL FINLANDE			706 999,95	0,66
FRANCE				
ALTAREA	EUR	2 512	250 948,80	0,24
ARGAN	EUR	18 905	1 427 327,50	1,33
CARMILA	EUR	94 963	1 585 882,10	1,48
COVIVIO	EUR	53 195	2 539 529,30	2,37
GECINA SA	EUR	40 074	3 674 785,80	3,43
ICADE	EUR	41 401	852 860,60	0,80
KLEPIERRE	EUR	132 277	3 502 694,96	3,26
MERCIALYS	EUR	149 429	1 752 802,17	1,63
UNIBAIL-RODAMCO-WESTFIELD	EUR	55 158	3 822 449,40	3,56
TOTAL FRANCE			19 409 280,63	18,10
IRLANDE				
IRIS RESI PROP REIT PLC	EUR	494 464	454 906,88	0,42
TOTAL IRLANDE			454 906,88	0,42
LUXEMBOURG				
GRAND CITY PROPERTIES	EUR	52 842	575 977,80	0,54
SHURGARD SELF STORAGE LTD	EUR	27 203	982 028,30	0,91
TOTAL LUXEMBOURG			1 558 006,10	1,45
PAYS-BAS				
CTP NV	EUR	66 449	1 072 486,86	1,00
EUROCOMMERCIAL PROPERTIES NV	EUR	73 931	1 700 413,00	1,59
TOTAL PAYS-BAS			2 772 899,86	2,59
ROYAUME-UNI				
ASSURA PLC	GBP	905 509	437 464,73	0,41
BIG YELLOW GROUP	GBP	137 548	1 975 584,07	1,84
BRITISH LAND CO ORD	GBP	496 653	2 426 522,35	2,26
DERWENT LONDON PLC	GBP	85 496	2 332 124,26	2,18
GRAINGER PLC	GBP	402 910	1 152 606,21	1,08

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
LAND SECURITIES GROUP PLC	GBP	466 555	3 519 445,70	3,28
LONDONMETRIC PROPERTY PLC	GBP	1 285 406	3 072 951,13	2,87
SAFESTORE HOLDINGS PLC	GBP	106 253	1 017 188,50	0,95
SEGRO PLC	GBP	820 250	8 916 671,02	8,32
Supermarket Income REIT plc	GBP	714 322	630 845,24	0,58
TRITAX BIG BOX REIT	GBP	1 939 848	3 810 847,46	3,55
UNITE GROUP	GBP	381 929	4 320 474,06	4,02
URBAN LOGISTICS REIT PLC	GBP	398 419	587 377,77	0,55
TOTAL ROYAUME-UNI			34 200 102,50	31,89
SUEDE				
CASTELLUM AB	SEK	325 560	3 761 590,00	3,51
CATENA AB	SEK	57 275	2 691 517,57	2,51
HUFVUDSTADEN LIB.A	SEK	48 360	540 831,39	0,50
SAGAX AB-B	SEK	119 769	2 730 495,68	2,55
WIHLBORGS FASTIGHETER AB	SEK	284 084	2 657 737,79	2,48
TOTAL SUEDE			12 382 172,43	11,55
SUISSE				
PSP SWISS PROPERTY	CHF	25 069	3 089 707,21	2,88
SWISS PRIME SITE-REG	CHF	35 967	3 324 648,94	3,10
TOTAL SUISSE			6 414 356,15	5,98
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			105 998 191,06	98,84
TOTAL Actions et valeurs assimilées			105 998 191,06	98,84
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI PART Z C	EUR	5,753	606 976,52	0,57
AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI PART Z C	EUR	0,085	89 951,74	0,08
TOTAL FRANCE			696 928,26	0,65
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			696 928,26	0,65
TOTAL Organismes de placement collectif			696 928,26	0,65
Instruments financier à terme				
Engagements à terme fermes				
Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé				
EURO STOXX 50 0924	EUR	10	485,00	0,00
KE EURSEK 0924	SEK	-22	-97 833,58	-0,09
RF EURCHF 0924	CHF	-28	39 243,35	0,04
RP EURGBP 0924	GBP	-22	12 077,87	0,01
TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé			-46 027,36	-0,04
TOTAL Engagements à terme fermes			-46 027,36	-0,04
TOTAL Instruments financier à terme			-46 027,36	-0,04
Appel de marge				
Appel Marge CACEIS	CHF	-37 381,25	-39 243,35	-0,04
Appel Marge CACEIS	SEK	1 134 625	97 833,58	0,09
Appel Marge CACEIS	EUR	-485	-485,00	0,00
Appel Marge CACEIS	GBP	-10 175,06	-12 077,94	-0,01
TOTAL Appel de marge			46 027,29	0,04

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Créances			305 239,63	0,28
Dettes			-172 944,94	-0,16
Comptes financiers			415 186,37	0,39
Actif net			107 242 600,31	100,00

Parts AMUNDI ACTIONS FONCIER D1 P-D	EUR	598 195,957	147,61
Parts AMUNDI ACTIONS FONCIER C1 P-C	EUR	79 692,488	234,70
Parts AMUNDI ACTIONS FONCIER C5 PERI C	EUR	500,891	87,44
Parts AMUNDI ACTIONS FONCIER C2 I-C	EUR	1 000,000	100,76
Parts AMUNDI ACTIONS FONCIER C4 Z-C	EUR	1,000	88 705,64

Complément d'information relatif au régime fiscal du coupon

Décomposition du coupon : Part AMINDI ACTIONS FONCIER D1 P-D

	NET GLOBAL	DEVISE	NET UNITAIRE	DEVISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	0,00		0,00	
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	1 112 644,48	EUR	1,86	EUR
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	0,00		0,00	
Revenus non déclarables et non imposables	0,00		0,00	
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values	0,00		0,00	
TOTAL	1 112 644,48	EUR	1,86	EUR

Annexe(s)

Produit

AMUNDI ACTIONS FONCIER - I (C)

Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après : "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.

FR0012929446 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.amundi.fr

Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Amundi Asset Management est agréée en France sous le n°GP-04000036 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 31/01/2025.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de Amundi Actions Foncier, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un FCP.

Durée : La durée du produit est de 99 ans. La Société de gestion peut dissoudre le produit par liquidation ou fusion avec un autre produit conformément aux exigences légales.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Actions internationales

Objectifs : En souscrivant à AMUNDI ACTIONS FONCIER, vous investissez dans des actions des entreprises de l'Union Européenne, Royaume-Uni, Suisse et Norvège, et plus spécifiquement dans des sociétés de croissance exerçant leur activité dans les domaines fonciers, immobiliers et dans les secteurs qui s'y rattachent.

L'objectif de gestion est de rechercher un bon équilibre entre plus-value et rendement en investissant dans des sociétés de croissance. Compte tenu de l'objectif de gestion, la performance du FCP peut être comparée, à titre indicatif, à celle de l'indice EPRA Europe Real Estate (cours de clôture - dividendes nets réinvestis) en euro. Cet indice est une simple référence pour apprécier la performance du fonds et ne contraint pas la gestion qui peut s'en éloigner. Cet indice est composé de valeurs représentatives de l'immobilier coté au niveau européen.

Pour y parvenir, l'équipe de gestion sélectionne des actions jugées sous-évaluées ou dont le profil de croissance est estimé attractif. Des produits monétaires et obligataires pourront également être sélectionnés.

Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

L'OPC est géré activement. L'indice est utilisé à posteriori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) contribuent à la prise de décision du gérant, sans pour autant être un facteur déterminant de cette prise de décision.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.com et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les parts peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur liquidative). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de Amundi Actions Foncier.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management - 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.

La valeur liquidative du produit est disponible sur www.amundi.fr

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 5 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 5 sur 7, qui est une classe de risque entre moyenne et élevée. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre moyen et élevé et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de Amundi Actions Foncier.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 5 ans			
Investissement 10 000 EUR			
Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	5 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€1 350	€2 160
	Rendement annuel moyen	-86,5%	-26,4%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€6 300	€6 780
	Rendement annuel moyen	-37,0%	-7,5%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€9 860	€9 400
	Rendement annuel moyen	-1,4%	-1,2%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€12 800	€14 100
	Rendement annuel moyen	28,0%	7,1%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/08/2021 et le 23/01/2025

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/08/2017 et le 31/08/2022

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/11/2016 et le 30/11/2021

Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

– 10 000 EUR sont investis.

Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	Si vous sortez après	
	1 an	5 ans*
Coûts totaux	€416	€1 082
Incidence des coûts annuels**	4,2%	2,2%

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 0,97% avant déduction des coûts et de -1,23% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (2,50% du montant investi / 250 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 2,50% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 250 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	1,05% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	102,72 EUR
Coûts de transaction	0,27% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	26,50 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	20,00% de la surperformance annuelle de l'actif de référence. Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la Valeur Liquidative selon les modalités décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être récupérées avant toute nouvelle comptabilisation de la commission de performance. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années. La commission de surperformance est perçue même si la performance de la part sur la période d'observation est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'actif de référence.	37,64 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 5 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds. Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat de parts doivent être reçus avant 12:25 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus Amundi Actions Foncier pour plus de détails concernant les rachats. Un mécanisme de plafonnement des rachats (dit « Gates ») peut être mis en œuvre par la société de gestion. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le Prospectus.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à complaints@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr.

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Le produit est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit "Règlement Diclosure").

Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) contribuent à la prise de décision du gérant, sans pour autant être un facteur déterminant de cette prise de décision.

Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet www.amundi.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 10 dernières années sur www.amundi.fr.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.amundi.fr.

Produit

AMUNDI ACTIONS FONCIER - P (D)

Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après : "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.
FR0000972655 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.amundi.fr

Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Amundi Asset Management est agréée en France sous le n°GP-04000036 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 31/01/2025.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de Amundi Actions Foncier, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un FCP.

Durée : La durée du produit est de 99 ans. La Société de gestion peut dissoudre le produit par liquidation ou fusion avec un autre produit conformément aux exigences légales.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Actions internationales

Objectifs : En souscrivant à AMUNDI ACTIONS FONCIER, vous investissez dans des actions des entreprises de l'Union Européenne, Royaume-Uni, Suisse et Norvège, et plus spécifiquement dans des sociétés de croissance exerçant leur activité dans les domaines fonciers, immobiliers et dans les secteurs qui s'y rattachent.

L'objectif de gestion est de rechercher un bon équilibre entre plus-value et rendement en investissant dans des sociétés de croissance. Compte tenu de l'objectif de gestion, la performance du FCP peut être comparée, à titre indicatif, à celle de l'indice EPRA Europe Real Estate (cours de clôture - dividendes nets réinvestis) en euro. Cet indice est une simple référence pour apprécier la performance du fonds et ne contraint pas la gestion qui peut s'en éloigner. Cet indice est composé de valeurs représentatives de l'immobilier coté au niveau européen.

Pour y parvenir, l'équipe de gestion sélectionne des actions jugées sous-évaluées ou dont le profil de croissance est estimé attractif. Des produits monétaires et obligataires pourront également être sélectionnés.

Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

L'OPC est géré activement. L'indice est utilisé à posteriori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) contribuent à la prise de décision du gérant, sans pour autant être un facteur déterminant de cette prise de décision.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.com et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les parts peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur liquidative). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de Amundi Actions Foncier.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe de parts de distribution, les revenus de l'investissement sont distribués.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management - 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.

La valeur liquidative du produit est disponible sur www.amundi.fr

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 5 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 5 sur 7, qui est une classe de risque entre moyenne et élevée. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre moyen et élevé et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de Amundi Actions Foncier.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 5 ans			
Investissement 10 000 EUR			
Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	5 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€1 340	€2 160
	Rendement annuel moyen	-86,6%	-26,4%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€6 290	€6 680
	Rendement annuel moyen	-37,1%	-7,8%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€9 810	€9 200
	Rendement annuel moyen	-1,9%	-1,7%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€12 730	€13 780
	Rendement annuel moyen	27,3%	6,6%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/08/2021 et le 23/01/2025

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/08/2017 et le 31/08/2022

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/11/2016 et le 30/11/2021

Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

– 10 000 EUR sont investis.

Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	Si vous sortez après	
	1 an	5 ans*
Coûts totaux	€456	€1 268
Incidence des coûts annuels**	4,6%	2,6%

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 0,94% avant déduction des coûts et de -1,65% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (2,50% du montant investi / 250 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 2,50% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 250 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	1,55% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	151,47 EUR
Coûts de transaction	0,27% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	26,50 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	20,00% de la surperformance annuelle de l'actif de référence. Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la Valeur Liquidative selon les modalités décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être récupérées avant toute nouvelle comptabilisation de la commission de performance. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années. La commission de surperformance est perçue même si la performance de la part sur la période d'observation est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'actif de référence.	28,96 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 5 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds. Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat de parts doivent être reçus avant 12:25 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus Amundi Actions Foncier pour plus de détails concernant les rachats. Un mécanisme de plafonnement des rachats (dit « Gates ») peut être mis en œuvre par la société de gestion. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le Prospectus.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à complaints@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr.

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Le produit est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit "Règlement Diclosure").

Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) contribuent à la prise de décision du gérant, sans pour autant être un facteur déterminant de cette prise de décision.

Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet www.amundi.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 10 dernières années sur www.amundi.fr.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.amundi.fr.

Produit

AMUNDI ACTIONS FONCIER - P (C)

Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après : "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.

FR0010716332 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.amundi.fr

Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Amundi Asset Management est agréée en France sous le n°GP-04000036 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 31/01/2025.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de Amundi Actions Foncier, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un FCP.

Durée : La durée du produit est de 99 ans. La Société de gestion peut dissoudre le produit par liquidation ou fusion avec un autre produit conformément aux exigences légales.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Actions internationales

Objectifs : En souscrivant à AMUNDI ACTIONS FONCIER, vous investissez dans des actions des entreprises de l'Union Européenne, Royaume-Uni, Suisse et Norvège, et plus spécifiquement dans des sociétés de croissance exerçant leur activité dans les domaines fonciers, immobiliers et dans les secteurs qui s'y rattachent.

L'objectif de gestion est de rechercher un bon équilibre entre plus-value et rendement en investissant dans des sociétés de croissance. Compte tenu de l'objectif de gestion, la performance du FCP peut être comparée, à titre indicatif, à celle de l'indice EPRA Europe Real Estate (cours de clôture - dividendes nets réinvestis) en euro. Cet indice est une simple référence pour apprécier la performance du fonds et ne contraint pas la gestion qui peut s'en éloigner. Cet indice est composé de valeurs représentatives de l'immobilier coté au niveau européen.

Pour y parvenir, l'équipe de gestion sélectionne des actions jugées sous-évaluées ou dont le profil de croissance est estimé attractif. Des produits monétaires et obligataires pourront également être sélectionnés.

Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

L'OPC est géré activement. L'indice est utilisé à posteriori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) contribuent à la prise de décision du gérant, sans pour autant être un facteur déterminant de cette prise de décision.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.com et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les parts peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur liquidative). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de Amundi Actions Foncier.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management - 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.

La valeur liquidative du produit est disponible sur www.amundi.fr

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 5 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 5 sur 7, qui est une classe de risque entre moyenne et élevée. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre moyen et élevé et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de Amundi Actions Foncier.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 5 ans			
Investissement 10 000 EUR			
Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	5 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€1 350	€2 160
	Rendement annuel moyen	-86,5%	-26,4%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€6 290	€6 670
	Rendement annuel moyen	-37,1%	-7,8%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€9 810	€9 190
	Rendement annuel moyen	-1,9%	-1,7%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€12 740	€13 770
	Rendement annuel moyen	27,4%	6,6%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/08/2021 et le 23/01/2025

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/08/2017 et le 31/08/2022

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/11/2016 et le 30/11/2021

Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

– 10 000 EUR sont investis.

Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	Si vous sortez après	
	1 an	5 ans*
Coûts totaux	€457	€1 268
Incidence des coûts annuels**	4,6%	2,6%

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 0,92% avant déduction des coûts et de -1,68% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (2,50% du montant investi / 250 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 2,50% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 250 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	1,55% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	151,47 EUR
Coûts de transaction	0,27% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	26,50 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	20,00% de la surperformance annuelle de l'actif de référence. Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la Valeur Liquidative selon les modalités décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être récupérées avant toute nouvelle comptabilisation de la commission de performance. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années. La commission de surperformance est perçue même si la performance de la part sur la période d'observation est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'actif de référence.	29,25 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 5 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds. Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat de parts doivent être reçus avant 12:25 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus Amundi Actions Foncier pour plus de détails concernant les rachats. Un mécanisme de plafonnement des rachats (dit « Gates ») peut être mis en œuvre par la société de gestion. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le Prospectus.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à complaints@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr.

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Le produit est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit "Règlement Diclosure").

Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) contribuent à la prise de décision du gérant, sans pour autant être un facteur déterminant de cette prise de décision.

Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet www.amundi.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 10 dernières années sur www.amundi.fr.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.amundi.fr.

Produit

AMUNDI ACTIONS FONCIER - Z (C)

Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après : "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.

FR0013252814 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.amundi.fr

Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Amundi Asset Management est agréée en France sous le n°GP-04000036 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 31/01/2025.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de Amundi Actions Foncier, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un FCP.

Durée : La durée du produit est de 99 ans. La Société de gestion peut dissoudre le produit par liquidation ou fusion avec un autre produit conformément aux exigences légales.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Actions internationales

Objectifs : En souscrivant à AMUNDI ACTIONS FONCIER, vous investissez dans des actions des entreprises de l'Union Européenne, Royaume-Uni, Suisse et Norvège, et plus spécifiquement dans des sociétés de croissance exerçant leur activité dans les domaines fonciers, immobiliers et dans les secteurs qui s'y rattachent.

L'objectif de gestion est de rechercher un bon équilibre entre plus-value et rendement en investissant dans des sociétés de croissance. Compte tenu de l'objectif de gestion, la performance du FCP peut être comparée, à titre indicatif, à celle de l'indice EPRA Europe Real Estate (cours de clôture - dividendes nets réinvestis) en euro. Cet indice est une simple référence pour apprécier la performance du fonds et ne contraint pas la gestion qui peut s'en éloigner. Cet indice est composé de valeurs représentatives de l'immobilier coté au niveau européen.

Pour y parvenir, l'équipe de gestion sélectionne des actions jugées sous-évaluées ou dont le profil de croissance est estimé attractif. Des produits monétaires et obligataires pourront également être sélectionnés.

Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

L'OPC est géré activement. L'indice est utilisé à posteriori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) contribuent à la prise de décision du gérant, sans pour autant être un facteur déterminant de cette prise de décision.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.com et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les parts peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur liquidative). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de Amundi Actions Foncier.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management - 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.

La valeur liquidative du produit est disponible sur www.amundi.fr

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 5 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 5 sur 7, qui est une classe de risque entre moyenne et élevée. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre moyen et élevé et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de Amundi Actions Foncier.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 5 ans			
Investissement 10 000 EUR			
Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	5 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€1 320	€1 950
	Rendement annuel moyen	-86,8%	-27,9%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€6 170	€6 700
	Rendement annuel moyen	-38,3%	-7,7%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€9 610	€9 280
	Rendement annuel moyen	-3,9%	-1,5%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€12 580	€13 850
	Rendement annuel moyen	25,8%	6,7%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/08/2021 et le 24/12/2024

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/08/2017 et le 31/08/2022

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/11/2016 et le 30/11/2021

Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

– 10 000 EUR sont investis.

Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	Si vous sortez après	
	1 an	5 ans*
Coûts totaux	€621	€1 107
Incidence des coûts annuels**	6,3%	2,3%

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 0,80% avant déduction des coûts et de -1,48% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (5,00% du montant investi / 500 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 5,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 500 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,50% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	47,83 EUR
Coûts de transaction	0,27% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	25,82 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	20,00% de la surperformance annuelle de l'actif de référence. Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la Valeur Liquidative selon les modalités décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être récupérées avant toute nouvelle comptabilisation de la commission de performance. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années. La commission de surperformance est perçue même si la performance de la part sur la période d'observation est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'actif de référence.	47,50 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 5 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds. Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat de parts doivent être reçus avant 12:25 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus Amundi Actions Foncier pour plus de détails concernant les rachats. Un mécanisme de plafonnement des rachats (dit « Gates ») peut être mis en œuvre par la société de gestion. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le Prospectus.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à complaints@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr.

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Le produit est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit "Règlement Diclosure").

Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) contribuent à la prise de décision du gérant, sans pour autant être un facteur déterminant de cette prise de décision.

Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet www.amundi.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 10 dernières années sur www.amundi.fr.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.amundi.fr.

Produit

AMUNDI ACTIONS FONCIER - Z (D)

Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après : "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.

FR0013257235 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.amundi.fr

Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Amundi Asset Management est agréée en France sous le n°GP-04000036 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 31/01/2025.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de Amundi Actions Foncier, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un FCP.

Durée : La durée du produit est de 99 ans. La Société de gestion peut dissoudre le produit par liquidation ou fusion avec un autre produit conformément aux exigences légales.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Actions internationales

Objectifs : En souscrivant à AMUNDI ACTIONS FONCIER, vous investissez dans des actions des entreprises de l'Union Européenne, Royaume-Uni, Suisse et Norvège, et plus spécifiquement dans des sociétés de croissance exerçant leur activité dans les domaines fonciers, immobiliers et dans les secteurs qui s'y rattachent.

L'objectif de gestion est de rechercher un bon équilibre entre plus-value et rendement en investissant dans des sociétés de croissance. Compte tenu de l'objectif de gestion, la performance du FCP peut être comparée, à titre indicatif, à celle de l'indice EPRA Europe Real Estate (cours de clôture - dividendes nets réinvestis) en euro. Cet indice est une simple référence pour apprécier la performance du fonds et ne contraint pas la gestion qui peut s'en éloigner. Cet indice est composé de valeurs représentatives de l'immobilier coté au niveau européen.

Pour y parvenir, l'équipe de gestion sélectionne des actions jugées sous-évaluées ou dont le profil de croissance est estimé attractif. Des produits monétaires et obligataires pourront également être sélectionnés.

Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

L'OPC est géré activement. L'indice est utilisé à posteriori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) contribuent à la prise de décision du gérant, sans pour autant être un facteur déterminant de cette prise de décision.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.com et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les parts peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur liquidative). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de Amundi Actions Foncier.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe de parts de distribution, les revenus de l'investissement sont distribués.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management - 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.

La valeur liquidative du produit est disponible sur www.amundi.fr

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 5 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 5 sur 7, qui est une classe de risque entre moyenne et élevée. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre moyen et élevé et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de Amundi Actions Foncier.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 5 ans			
Investissement 10 000 EUR			
Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	5 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€1 300	€2 150
	Rendement annuel moyen	-87,0%	-26,5%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€6 260	€6 920
	Rendement annuel moyen	-37,4%	-7,1%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€9 710	€9 740
	Rendement annuel moyen	-2,9%	-0,5%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€12 600	€14 580
	Rendement annuel moyen	26,0%	7,8%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/08/2021 et le 23/01/2025

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/08/2017 et le 31/08/2022

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/11/2016 et le 30/11/2021

Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

– 10 000 EUR sont investis.

Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	Si vous sortez après	
	1 an	5 ans*
Coûts totaux	€620	€1 134
Incidence des coûts annuels**	6,3%	2,3%

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 1,78% avant déduction des coûts et de -0,53% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (5,00% du montant investi / 500 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 5,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 500 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,50% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	47,83 EUR
Coûts de transaction	0,27% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	25,82 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	20,00% de la surperformance annuelle de l'actif de référence. Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la Valeur Liquidative selon les modalités décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être récupérées avant toute nouvelle comptabilisation de la commission de performance. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années. La commission de surperformance est perçue même si la performance de la part sur la période d'observation est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'actif de référence.	47,03 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 5 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds. Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat de parts doivent être reçus avant 12:25 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus Amundi Actions Foncier pour plus de détails concernant les rachats. Un mécanisme de plafonnement des rachats (dit « Gates ») peut être mis en œuvre par la société de gestion. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le Prospectus.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à complaints@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr.

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Le produit est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit "Règlement Diclosure").

Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) contribuent à la prise de décision du gérant, sans pour autant être un facteur déterminant de cette prise de décision.

Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet www.amundi.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 10 dernières années sur www.amundi.fr.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.amundi.fr.

Produit

AMUNDI ACTIONS FONCIER - PERI (C)

Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après : "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.
FR0013436045 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.amundi.fr

Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Amundi Asset Management est agréée en France sous le n°GP-04000036 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 31/01/2025.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de Amundi Actions Foncier, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un FCP.

Durée : La durée du produit est de 99 ans. La Société de gestion peut dissoudre le produit par liquidation ou fusion avec un autre produit conformément aux exigences légales.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Actions internationales

Objectifs : En souscrivant à AMUNDI ACTIONS FONCIER, vous investissez dans des actions des entreprises de l'Union Européenne, Royaume-Uni, Suisse et Norvège, et plus spécifiquement dans des sociétés de croissance exerçant leur activité dans les domaines fonciers, immobiliers et dans les secteurs qui s'y rattachent.

L'objectif de gestion est de rechercher un bon équilibre entre plus-value et rendement en investissant dans des sociétés de croissance. Compte tenu de l'objectif de gestion, la performance du FCP peut être comparée, à titre indicatif, à celle de l'indice EPRA Europe Real Estate (cours de clôture - dividendes nets réinvestis) en euro. Cet indice est une simple référence pour apprécier la performance du fonds et ne contraint pas la gestion qui peut s'en éloigner. Cet indice est composé de valeurs représentatives de l'immobilier coté au niveau européen.

Pour y parvenir, l'équipe de gestion sélectionne des actions jugées sous-évaluées ou dont le profil de croissance est estimé attractif. Des produits monétaires et obligataires pourront également être sélectionnés.

Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

L'OPC est géré activement. L'indice est utilisé à posteriori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) contribuent à la prise de décision du gérant, sans pour autant être un facteur déterminant de cette prise de décision.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.com et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les parts peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur liquidative). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de Amundi Actions Foncier.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management - 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.

La valeur liquidative du produit est disponible sur www.amundi.fr

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 5 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 5 sur 7, qui est une classe de risque entre moyenne et élevée. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre moyen et élevé et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de Amundi Actions Foncier.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 5 ans			
Investissement 10 000 EUR			
Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	5 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€1 250	€1 990
	Rendement annuel moyen	-87,5%	-27,6%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€5 800	€6 160
	Rendement annuel moyen	-42,0%	-9,2%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€9 010	€8 350
	Rendement annuel moyen	-9,9%	-3,5%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€11 770	€12 560
	Rendement annuel moyen	17,7%	4,7%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/08/2021 et le 23/01/2025

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/04/2015 et le 30/04/2020

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/11/2016 et le 30/11/2021

Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

– 10 000 EUR sont investis.

Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	Si vous sortez après	
	1 an	5 ans*
Coûts totaux	€1 184	€1 890
Incidence des coûts annuels**	12,0%	4,1%

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 0,53% avant déduction des coûts et de -3,54% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (10,00% du montant investi / 1 000 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 10,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 1 000 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	1,55% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	139,82 EUR
Coûts de transaction	0,27% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	24,46 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	20,00% de la surperformance annuelle de l'actif de référence. Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la Valeur Liquidative selon les modalités décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être récupérées avant toute nouvelle comptabilisation de la commission de performance. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années. La commission de surperformance est perçue même si la performance de la part sur la période d'observation est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'actif de référence.	19,89 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 5 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds. Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat de parts doivent être reçus avant 12:25 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus Amundi Actions Foncier pour plus de détails concernant les rachats. Un mécanisme de plafonnement des rachats (dit « Gates ») peut être mis en œuvre par la société de gestion. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le Prospectus.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à complaints@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr.

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Le produit est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit "Règlement Diclosure").

Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) contribuent à la prise de décision du gérant, sans pour autant être un facteur déterminant de cette prise de décision.

Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet www.amundi.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 10 dernières années sur www.amundi.fr.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.amundi.fr.

Produit

AMUNDI ACTIONS FONCIER - R (C)

Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après : "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.

FR001400T6X1 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.amundi.fr

Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Amundi Asset Management est agréée en France sous le n°GP-04000036 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 31/01/2025.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de Amundi Actions Foncier, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un FCP.

Durée : La durée du produit est de 99 ans. La Société de gestion peut dissoudre le produit par liquidation ou fusion avec un autre produit conformément aux exigences légales.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Actions internationales

Objectifs : En souscrivant à AMUNDI ACTIONS FONCIER, vous investissez dans des actions des entreprises de l'Union Européenne, Royaume-Uni, Suisse et Norvège, et plus spécifiquement dans des sociétés de croissance exerçant leur activité dans les domaines fonciers, immobiliers et dans les secteurs qui s'y rattachent.

L'objectif de gestion est de rechercher un bon équilibre entre plus-value et rendement en investissant dans des sociétés de croissance. Compte tenu de l'objectif de gestion, la performance du FCP peut être comparée, à titre indicatif, à celle de l'indice EPRA Europe Real Estate (cours de clôture - dividendes nets réinvestis) en euro. Cet indice est une simple référence pour apprécier la performance du fonds et ne contraint pas la gestion qui peut s'en éloigner. Cet indice est composé de valeurs représentatives de l'immobilier coté au niveau européen.

Pour y parvenir, l'équipe de gestion sélectionne des actions jugées sous-évaluées ou dont le profil de croissance est estimé attractif. Des produits monétaires et obligataires pourront également être sélectionnés.

Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

L'OPC est géré activement. L'indice est utilisé à posteriori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) contribuent à la prise de décision du gérant, sans pour autant être un facteur déterminant de cette prise de décision.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.com et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les parts peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur liquidative). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de Amundi Actions Foncier.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management - 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.

La valeur liquidative du produit est disponible sur www.amundi.fr

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 5 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 5 sur 7, qui est une classe de risque entre moyenne et élevée. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre moyen et élevé et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de Amundi Actions Foncier.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 5 ans			
Investissement 10 000 EUR			
Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	5 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€1 330	€2 210
	Rendement annuel moyen	-86,7%	-26,1%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€6 430	€7 100
	Rendement annuel moyen	-35,7%	-6,6%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€9 970	€10 000
	Rendement annuel moyen	-0,3%	0,0%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€12 930	€14 970
	Rendement annuel moyen	29,3%	8,4%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/08/2021 et le 23/01/2025

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/08/2017 et le 31/08/2022

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/11/2016 et le 30/11/2021

Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

– 10 000 EUR sont investis.

Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	Si vous sortez après	
	1 an	5 ans*
Coûts totaux	€365	€855
Incidence des coûts annuels**	3,7%	1,7%

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 1,70% avant déduction des coûts et de 0,00% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (2,50% du montant investi / 250 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 2,50% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 250 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,91% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est une estimation.	88,73 EUR
Coûts de transaction	0,27% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	26,50 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	20,00% de la surperformance annuelle de l'actif de référence. Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la Valeur Liquidative selon les modalités décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être récupérées avant toute nouvelle comptabilisation de la commission de performance. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années. La commission de surperformance est perçue même si la performance de la part sur la période d'observation est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'actif de référence.	0,00 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 5 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds. Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat de parts doivent être reçus avant 12:25 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus Amundi Actions Foncier pour plus de détails concernant les rachats. Un mécanisme de plafonnement des rachats (dit « Gates ») peut être mis en œuvre par la société de gestion. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le Prospectus.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à complaints@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr.

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Le produit est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit "Règlement Diclosure").

Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) contribuent à la prise de décision du gérant, sans pour autant être un facteur déterminant de cette prise de décision.

Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet www.amundi.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performances passées : Les données sont insuffisantes pour fournir une indication utile des performances passées aux investisseurs particuliers.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.amundi.fr.

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dénomination du produit :
AMUNDI ACTIONS FONCIER

Identifiant d'entité juridique :
969500HXPBDZEUOYF530

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?



Oui



X

Non



Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental**: _____



* dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social**: _____



Il promouvait des **caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de **87,12 %** d'investissements durables



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif social



Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?

Au cours de la période, le produit a promu des caractéristiques environnementales et/ou sociales en visant un score ESG supérieur au score ESG de l'univers d'investissement représenté par **EPRA EUROPE REAL ESTATE (ESG)**. Pour déterminer la note ESG du produit et de l'univers d'investissement, la performance ESG est évaluée en continu en comparant la performance moyenne d'un titre par rapport au secteur de l'émetteur du titre, au regard de chacune des trois caractéristiques ESG que sont l'environnement, le social et la gouvernance.

Les indicateurs de durabilité permettent de

- Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?

mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit sont atteintes.

Amundi a développé son propre processus de notation ESG interne basé sur l'approche " Best-in-class ". Des notations adaptées à chaque secteur d'activité visent à apprécier la dynamique dans laquelle évoluent les entreprises.

L'indicateur de durabilité utilisé est la note ESG moyenne du produit qui doit être supérieure à la note ESG de son univers d'investissement.

A la fin de la période :

- La note ESG moyenne pondérée du portefeuille est : **1,332 (C)**.
- La note ESG moyenne pondérée de l'univers de référence est : **1,067 (C)**.

La notation ESG d'Amundi utilisée pour déterminer le score ESG est un score quantitatif ESG traduit en sept notes, allant de A (les meilleurs scores de l'univers) à G (les plus mauvais). Dans l'échelle de notation ESG d'Amundi, les titres appartenant à la liste d'exclusion correspondent à un score de G.

Pour les émetteurs corporate, la performance ESG est évaluée globalement et en fonction de critères pertinents par comparaison avec la performance moyenne de leur secteur d'activité, à travers la combinaison des trois dimensions ESG :

- la dimension environnementale : elle examine la capacité des émetteurs à maîtriser leur impact direct et indirect sur l'environnement, en limitant leur consommation d'énergie, en réduisant leur émissions de gaz à effet de serre, en luttant contre l'épuisement des ressources et en protégeant la biodiversité ;
- la dimension sociale : elle mesure la façon dont un émetteur opère sur deux concepts distincts : la stratégie de l'émetteur pour développer son capital humain et le respect des droits de l'homme en général ;
- la dimension de gouvernance : elle évalue la capacité de l'émetteur à assurer les bases d'un cadre de gouvernance d'entreprise efficace et à générer de la valeur sur le long terme.

La méthodologie de notation ESG appliquée par Amundi repose sur 38 critères, soit génériques (communs à toutes les entreprises quelle que soit leur activité), soit sectoriels, pondérés par secteur et considérés en fonction de leur impact sur la réputation, l'efficacité opérationnelle et la réglementation de l'émetteur. Les ratings ESG d'Amundi sont susceptibles d'être exprimés globalement sur les trois dimensions E, S et G ou individuellement sur tout facteur environnemental ou social.

● ***...et par rapport aux périodes précédentes?***

A la fin de la période précédente, la note ESG moyenne pondérée du portefeuille était de 1,217 (C) et la note ESG moyenne pondérée de l'univers d'investissement ESG était de 0,993 (C).

● ***Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs?***

Les objectifs des investissements durables consistaient à investir dans des sociétés qui répondent à deux critères :

1. suivre les meilleures pratiques environnementales et sociales ; et
2. ne pas générer de produits et services qui nuisent à l'environnement et à la société.

La définition d'entreprise " la plus performante " s'appuie sur une méthodologie ESG Amundi propriétaire qui vise à mesurer la performance ESG d'une entreprise. Pour être considérée comme " la plus performante ", une entreprise doit obtenir la meilleure note parmi les trois premiers (A, B ou C, sur une échelle de notation allant de A à G) de son secteur sur au moins un facteur environnemental ou social important. Des facteurs environnementaux et sociaux importants sont identifiés au niveau du secteur. L'identification de ces facteurs est basée sur le cadre d'analyse ESG d'Amundi qui combine des données extra-financières et une analyse qualitative des thèmes sectoriels et de durabilité associés. Les facteurs identifiés comme matériels ont une contribution

de plus de 10% au score ESG global. Pour le secteur de l'énergie par exemple, les facteurs matériels sont : émissions et énergie, biodiversité et pollution, santé et sécurité, communautés locales et droits de l'homme.

Pour contribuer aux objectifs ci-dessus, l'entreprise bénéficiaire de l'investissement ne doit pas avoir d'exposition significative à des activités (par exemple, le tabac, les armes, les jeux d'argent, le charbon, l'aviation, la production de viande, la fabrication d'engrais et de pesticides, la production de plastique à usage unique) non compatibles avec ces critères.

La nature durable d'un investissement est évaluée au niveau de la société bénéficiaire de l'investissement. Concernant les OPC externes, les critères de détermination des investissements durables que ces OPC sous-jacents peuvent détenir et leurs objectifs dépendent de l'approche propre à chaque société de gestion.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

● ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?***

Pour s'assurer que les investissements durables ne causent pas de préjudice important, Amundi a utilisé deux filtres :

- Le premier filtre « DNSH » (« Do Not Significantly Harm » ou principe de « ne pas causer de préjudice important ») repose sur le suivi d'indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives de l'Annexe 1, Table 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288 quand des données fiables sont disponibles (par exemple, l'intensité en GES ou gaz à effet de serre des entreprises bénéficiaires) via une combinaison d'indicateurs (par exemple, l'intensité en carbone) et de seuils ou règles spécifiques (par exemple, l'intensité carbone de l'entreprise bénéficiaire n'appartient pas au dernier décile du secteur). Amundi prend déjà en compte des indicateurs spécifiques des Principales Incidences Négatives dans sa politique d'exclusions dans le cadre de la Politique d'Investissement Responsable d'Amundi (par exemple, l'exposition à des armes controversées). Ces exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, les violations des principes du Pacte Mondial de l'ONU, le charbon et le tabac.
- Au-delà des facteurs de durabilité spécifiques couverts par le premier filtre, Amundi a défini un second filtre, qui ne prend pas en compte les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives ci-dessus, afin de vérifier qu'une entreprise ne présente pas une mauvaise performance d'un point de vue environnemental ou social par rapport aux autres entreprises de son secteur, ce qui correspond à un score environnemental ou social supérieur ou égal à E selon la notation ESG d'Amundi.

Concernant les OPC externes, la prise en compte du principe de « ne pas causer de préjudice important » et l'impact des investissements durables dépendent des méthodologies propres à chaque société de gestion des OPC sous-jacents.

— ***Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?***

Comme détaillé ci-dessus, les indicateurs des incidences négatives ont été pris en compte dans le premier filtre DNSH (Do Not Significant Harm) :

Celui-ci repose en effet sur le suivi des indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives de l'Annexe 1, Tableau 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288 lorsque des données fiables sont disponibles via la combinaison des indicateurs suivants et de seuils ou règles spécifiques :

- avoir une intensité de CO2 qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises du secteur (ne s'applique qu'aux secteurs à forte intensité), et
- avoir une diversité du conseil d'administration qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises de son secteur, et

- être exempt de toute controverse en matière de conditions de travail et de droits de l'homme
- être exempt de toute controverse en matière de biodiversité et de pollution.

Amundi prend déjà en compte des Principales Incidences Négatives spécifiques dans sa politique d'exclusions dans le cadre de sa Politique d'Investissement Responsable. Ces exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, les violations des principes du Pacte Mondial des Nations Unies, le charbon et le tabac.

– ***Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme?***

Oui. Les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ont été intégrés dans la méthodologie de notation ESG d'Amundi. L'outil de notation ESG propriétaire évalue les émetteurs en utilisant les données disponibles auprès des fournisseurs de données. Par exemple, le modèle comporte un critère dédié appelé "Implication communautaire et droits de l'Homme" qui est appliqué à tous les secteurs en plus d'autres critères liés aux droits de l'Homme, notamment les chaînes d'approvisionnement socialement responsables, les conditions de travail et les relations professionnelles. En outre, nous effectuons un suivi des controverses sur une base trimestrielle au minimum, qui inclut les entreprises identifiées pour des violations des droits de l'Homme. Lorsque des controverses surviennent, les analystes évaluent la situation et appliquent un score à la controverse (en utilisant une méthodologie de notation exclusive et propriétaire) et déterminent la meilleure marche à suivre. Les scores de controverse sont mis à jour trimestriellement pour suivre la tendance et les efforts de remédiation.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives prévus à l'Annexe 1, Tableau 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288, ont été pris en compte par la mise en œuvre de politiques d'exclusions (normatives et sectorielles), l'intégration de la notation ESG dans le processus d'investissement, l'engagement et les approches de vote :

- Exclusion : Amundi a défini des règles d'exclusion normatives, par activité et par secteur, couvrant certains des principaux indicateurs de durabilité énumérés par le Règlement « Disclosure ».
- Intégration de facteurs ESG : Amundi a adopté des normes minimales d'intégration ESG appliquées par défaut à ses fonds ouverts gérés activement (exclusion des émetteurs notés G et meilleur score ESG moyen pondéré supérieur à l'indice de référence applicable). Les

38 critères utilisés dans l'approche de notation ESG d'Amundi ont également été conçus pour prendre en compte les impacts clés sur les facteurs de durabilité, ainsi que la qualité de l'atténuation.

- Engagement : l'engagement est un processus continu et ciblé visant à influencer les activités ou le comportement des entreprises. L'objectif de l'engagement peut être divisé en deux catégories : engager un émetteur à améliorer la façon dont il intègre la dimension environnementale et sociale, engager un émetteur à améliorer son impact sur les questions environnementales, sociales et de droits de l'Homme ou d'autres questions de durabilité importantes pour la société et l'économie mondiale.
- Vote : la politique de vote d'Amundi répond à une analyse holistique de toutes les questions à long terme qui peuvent influencer la création de valeur, y compris les questions ESG importantes (la politique de vote d'Amundi est consultable sur son site internet).
- Suivi des controverses : Amundi a développé un système de suivi des controverses qui s'appuie sur trois fournisseurs de données externes pour suivre systématiquement les controverses et leur niveau de gravité. Cette approche quantitative est ensuite enrichie d'une évaluation approfondie de chaque controverse sévère, menée par des analystes ESG et de la revue périodique de son évolution. Cette approche s'applique à l'ensemble des fonds d'Amundi.

Pour des informations supplémentaires sur la manière dont les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives sont utilisés, veuillez consulter la Déclaration du Règlement SFDR disponible sur www.amundi.fr.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: **du 01/08/2024 au 31/07/2025**

Investissements les plus importants	Secteur	Sous-secteur	Pays	% d'actifs
VONOVIA SE	Immobilier	Foncières / Développeurs immobiliers	Allemagne	7,82 %
UNIBAIL-RODAMCO-WESTFIELD /PARIS	Immobilier	REITs	France	5,26 %
MERLIN PROPERTIES SOCIMI	Immobilier	REITs	Espagne	4,81 %
SEGRO PLC	Immobilier	REITs	Royaume-Uni	4,64 %
PSP SWISS PROPERTY	Immobilier	Foncières / Développeurs immobiliers	Suisse	4,36 %
SWISS PRIME SITE	Immobilier	Foncières / Développeurs immobiliers	Suisse	3,72 %
LEG IMMOBILIEN AG	Immobilier	Foncières / Développeurs immobiliers	Allemagne	3,57 %
TRITAX BIG BOX REIT PLC	Immobilier	REITs	Royaume-Uni	3,51 %
LAND SECURITIES GROUP PLC	Immobilier	REITs	Royaume-Uni	3,47 %
COVIVIO	Immobilier	REITs	France	3,26 %
GECINA SA	Immobilier	REITs	France	3,22 %
TAG IMMOBILIEN AG	Immobilier	Foncières / Développeurs immobiliers	Allemagne	3,17 %
CASTELLUM AB	Immobilier	Foncières /	Suède	3,14 %

		Développeurs immobiliers		
KLEPIERRE	Immobilier	REITs	France	2,52 %
LONDONMETRIC PROPERTY PLC	Immobilier	REITs	Royaume-Uni	2,48 %

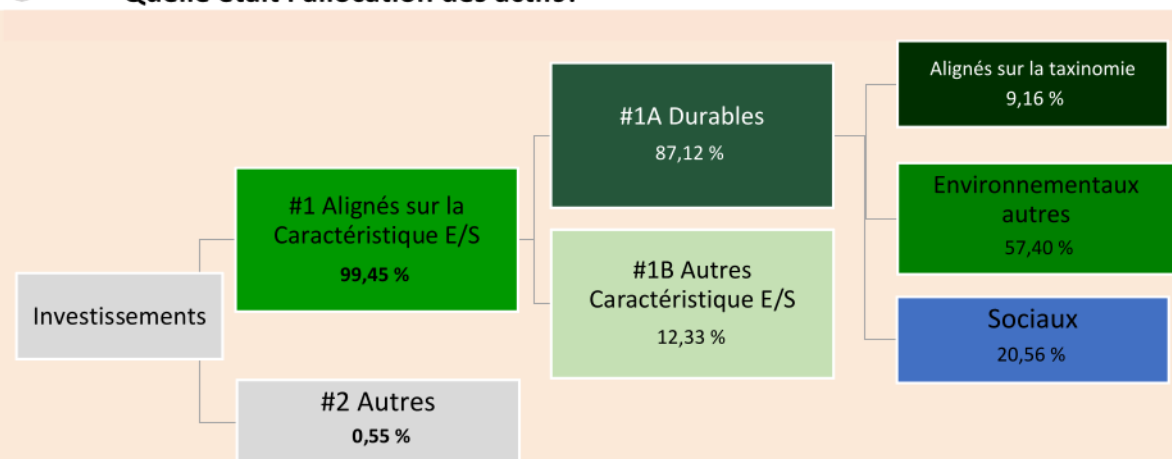


Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

Le fonds a investi 87,12 % dans des investissements liés à la durabilité.

Quelle était l'allocation des actifs?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social.
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvre les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas qualifiés d'investissements durables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

Secteur	Sous-Secteur	% d'actifs
Immobilier	REITs	58,43 %

<i>Immobilier</i>	<i>Foncières / Développeurs immobiliers</i>	<i>39,50 %</i>
<i>Finance</i>	<i>Fonds</i>	<i>1,51 %</i>
<i>Autres</i>	<i>Autres</i>	<i>0,00 %</i>
<i>Forex</i>	<i>Forex</i>	<i>0,00 %</i>
<i>Liquidités</i>	<i>Liquidités</i>	<i>0,55 %</i>



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Le fonds promeut à la fois des caractéristiques environnementales et sociales. Bien que le fonds ne s'engage pas à réaliser des investissements alignés sur la taxinomie de l'UE, il a investi 9,16 % dans des investissements durables alignés sur la taxinomie de l'UE au cours de la période examinée. Ces investissements ont contribué aux objectifs d'atténuation du changement climatique de la taxinomie de l'UE.

L'alignement des sociétés bénéficiaires des investissements sur les objectifs susmentionnés de la taxinomie de l'UE est mesuré à l'aide des données relatives au chiffre d'affaires (ou aux recettes) et/ou à l'utilisation du produit des obligations vertes.

Le pourcentage d'alignement des investissements du fonds sur la taxinomie de l'UE n'a pas été vérifié par les auditeurs du fonds ou par un tiers.



Le produit financier investit-il dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE¹?



Oui:



Dans le gaz fossile



Dans l'énergie nucléaire



Non

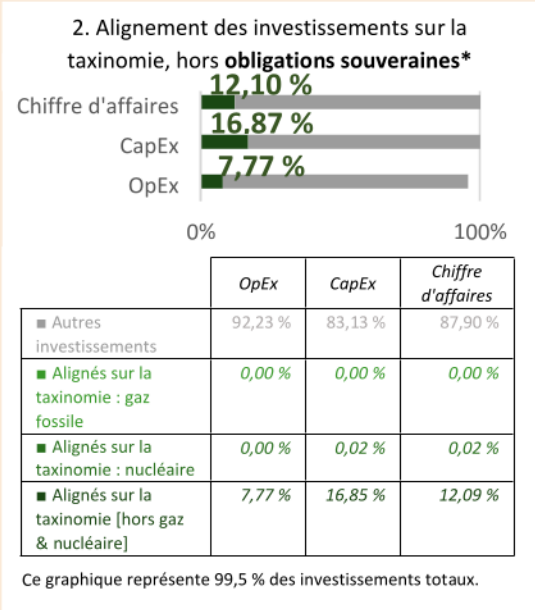
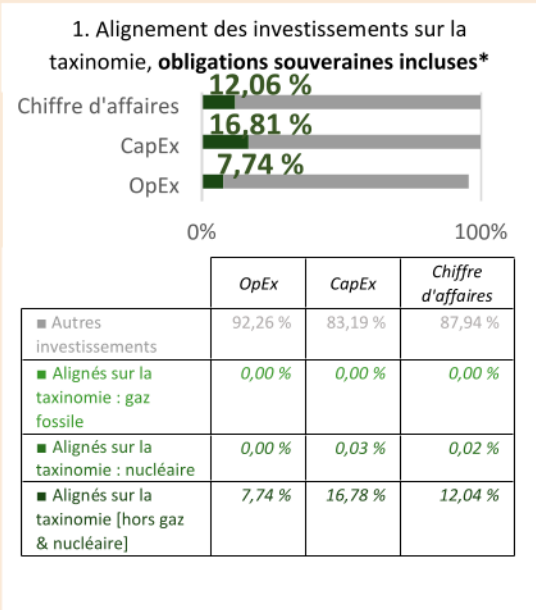
¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique («atténuation du changement climatique») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte ;
- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans

lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondant aux meilleures performances réalisables.

Le symbole représente des investissements

- Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?
Au 31/07/2025, en utilisant comme indicateur les données relatives au chiffre d'affaires et/ou à l'utilisation des produits des obligations vertes, la part des investissements du fonds dans les activités transitoires était de 0,00 % et la part des investissements dans les activités habilitantes était de 0,00 %. Le pourcentage d'alignement des investissements du fonds sur la taxinomie de l'UE n'a pas été vérifié par les auditeurs du fonds ou par un tiers.
- Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes?

A la fin de la période précédente, le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie était de 7,36%.



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE?

La part des investissements durables avec un objectif environnemental non alignée sur la taxinomie était de 57,40 % à la fin de la période.

durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

Cela est dû au fait que certains émetteurs sont considérés comme des investissements durables en vertu du règlement SFDR, mais ont une partie de leurs activités qui ne sont pas alignées sur les normes Taxinomie, ou pour lesquelles les données ne sont pas encore disponibles pour effectuer une telle évaluation.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social?

La part des investissements durables sur le plan social était de **20,56 %** à la fin de la période.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

Les liquidités et ou autres instruments détenus afin de gérer la liquidité et les risques du portefeuille ont été inclus dans la catégorie « #2 Autres ». Pour les obligations et les actions non notées, des garanties environnementales et sociales minimales sont en place via un filtrage des controverses par rapport aux principes du Pacte mondial des Nations Unies. Les instruments non couverts par une analyse ESG peuvent également inclure des titres pour lesquels les données nécessaires à la mesure de l'atteinte des caractéristiques environnementales ou sociales n'étaient pas disponibles. Par ailleurs, des garanties environnementales ou sociales minimales n'ont pas été définies.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?

Des indicateurs de durabilité sont mis à disposition dans le système de gestion de portefeuille, permettant aux gérants d'évaluer instantanément l'impact de leurs décisions d'investissement sur le portefeuille.

Ces indicateurs sont intégrés dans le cadre du contrôle d'Amundi, les responsabilités étant réparties entre le premier niveau de contrôle effectué par les équipes d'investissement elles-mêmes et le second niveau de contrôle effectué par les équipes de risque, qui surveillent en permanence la conformité aux caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit.

En outre, la politique d'investissement responsable d'Amundi définit une approche active de l'engagement qui favorise le dialogue avec les entreprises bénéficiaires des investissements, y compris celles de ce portefeuille. Le rapport annuel d'engagement, disponible sur <https://legroupe.Amundi.com/documentation-esg>, fournit des informations détaillées sur cet engagement et ses résultats.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large?**

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?**

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

MENTIONS LÉGALES

Amundi Asset Management

Siège social : 91-93 boulevard Pasteur - 75015 Paris - France.

Adresse postale : 91-93 boulevard Pasteur CS21564 75730 Paris Cedex 15 - France.

Tél. +33 (0)1 76 33 30 30- amundi.com

Société par Actions Simplifiée - SAS au capital de 1 143 615 555 euros - Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'AMF sous le numéro GP 04 000 036.

Siren : 437 574 452 RCS Paris - Siret : 43757445200029 - Code APE : 6630 Z - N° Identification

TVA : FR58437574452.

Amundi
Investment Solutions

La confiance, ça se mérite